

**MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
Jeudi 21 novembre 2019**

La Séance est ouverte à 10 h 12, sous la présidence de Madame Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ÈME} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.- Bonjour à tout le monde. Je vais commencer par faire l'appel.

(Madame le Maire procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Avant de commencer l'ordre du jour de notre conseil, vous n'êtes pas sans savoir que Monsieur CORDONNIER, Premier Adjoint de Gaston DEFFERRE, Président de l'APECB et Consul général des Comores, nous a quittés, il y a quelques jours. Je vous demanderai en sa mémoire d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Avant de commencer l'ordre du jour qui est, cette fois encore, assez important puisqu'il est composé de 28 rapports, je vais mettre à votre approbation le procès-verbal in extenso de la séance du jeudi 17 octobre.

Approbation du procès-verbal in extenso de la séance du 17 octobre 2019

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal.

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, chers collègues, vous venez de faire l'appel, et on constate, encore une fois, qu'un certain nombre d'élus sont absents parmi votre majorité.

Madame D'ANGIO.- Si cela pouvait être votre cas, ce serait bien.

Monsieur MAGGIO.-

Il y a une dame que l'on ne connaît pas, Madame Colette GOUDARD, qui vient à peine d'être nommée et qui, par deux fois, ne s'est pas présentée au conseil. Si elle n'est pas en mesure de siéger, il faut le dire, et faire passer le suivant sur votre liste.

Vous avez fait récemment un tract de campagne dans lequel vous disiez qu'il fallait sanctionner les élus absents. Vous avez même rajouté, dans le procès-verbal in extenso, c'est écrit noir sur blanc, que *cela s'assimile à du détournement de fonds publics*. L'absentéisme des élus est donc un détournement de fonds publics. Bon ! Alors, j'ai une question à vous poser : on constate que Georges MAURY n'est pas là depuis deux ans, est-ce que vous avez pris des sanctions contre Georges MAURY ? Ma question est là, Madame le Maire. D'ailleurs, nous voterons contre le procès-verbal in extenso. Je vous remercie.

Madame D'ANGIO.-

Y a-t-il des observations sur le compte rendu in extenso de la dernière séance ? Vraisemblablement pas. Je le mets donc à votre approbation.

LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote contre des Non Inscrits Non Apparentés, le groupe Marseille en Avant étant excusé.)

Comme d'habitude, depuis plusieurs conseils, je vais vous présenter moi-même l'ensemble des rapports, sauf un qui sera présenté par mon Premier Adjoint, Monsieur DUDIEUZÈRE qui concernera le PLU i.

RAPPORT N°19-34692-DB- 19-109 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DES FINANCES – SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION – Dépenses d'investissement des Mairies de secteur à effectuer avant le vote du Budget primitif 2020 (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport a pour objet, comme chaque année, les dépenses d'investissement des mairies de secteur à effectuer avant le vote du Budget primitif 2020. Cela permet aux mairies de secteur de pouvoir poursuivre leur programme d'équipement avant le vote du budget qui aura lieu l'année prochaine. Le montant du 7^{ÈME} secteur s'élève à 77 974 euros.

Monsieur MARI.-

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voulais vous remercier d'avoir fait une minute de silence pour Monsieur CORDONNIER. Je l'ai bien connu, en tant que jeune élu. Il a été, pendant quelques années, directeur de cabinet bénévole de cette mairie de secteur. C'est un grand humaniste et, encore une fois, merci de l'avoir reconnu. Une petite anecdote à ce sujet parmi celles qu'il m'avait données, mais il y en a une très croustillante : il me disait que Gaston DEFFERRE déclarait que le meilleur moment, quand on est maire de Marseille, c'est le soir de la proclamation des résultats. Cela permettra peut-être à tous les impétrants de mesurer la tâche qui les attend.

Ce rapport ne pose aucun problème, je le voterai. C'est un rapport technique que nous avons chaque année. Mais, je profite, puisqu'il s'agit d'argent public et de budget de la Mairie de secteur, de revenir sur un sujet, puisque c'est peut-être le dernier conseil de la mandature. Je n'en sais rien, c'est au bon vouloir du Maire de Marseille. Il a fallu attendre près de 4 ans pour qu'il y ait une transparence sur le coût des cérémonies de vœux de Monsieur RAVIER. Je vous pose donc la question aujourd'hui : est-ce que vous pourrez, d'ici la fin de la mandature, nous faire part des factures des cérémonies de vœux de 2015, de 2017, de 2018 et de 2019 ?

Madame D'ANGIO.-

On peut commencer par celles de 2011, 2012, 2013, 2014.

Monsieur MARI.-

Si vous voulez. Faites la transparence totale sur toutes les cérémonies de vœux. Il n'y a pas de problème, nous assumerons.

Monsieur RAVIER.- Y compris l'anniversaire du Directeur Général des Services.

Monsieur MARI.-

Il semblerait d'ailleurs que cela fait partie des cinq grandes propositions de Monsieur RAVIER pour sa conquête de la Mairie de Marseille, puisqu'au petit matin, je l'ai croisé à Saint-Mitre en allant distribuer des tracts à la Boucherie des Prairies, et une des cinq propositions était « transparence sur l'utilisation de l'argent public ». Donc, est-ce que vous pouvez mettre en pratique vos propositions ?

Monsieur JOHSUA.-

Comme depuis le début de la mandature, nous n'allons pas prendre part au vote sur ces questions financières. Nous nous en sommes déjà expliqué souvent. Ce n'est pas une mise en cause qui pourrait aller en justice, par exemple, mais un procès d'intention sur les questions d'orientations politiques.

Juste une remarque : la dernière fois, je ne sais pas si c'est vous ou Monsieur RAVIER qui était revenu sur les questions posées par Monsieur MARI, pour nous dire qu'en définitive, les dépenses somptuaires que vous faites pour auto-promouvoir vos activités revenaient à peine à 0,64 centimes par habitant de notre secteur. 0,64 centimes : c'est vrai, ce n'est pas beaucoup. Et puis, comme je suis mathématicien, je suis allé regarder, et je me suis rappelé que vous souligniez à chaque fois que le budget d'investissement est à 2 euros par habitant. N'importe qui peut faire la comparaison entre les deux. Ce ne sont pas des grosses sommes, mais cela fait quand même le tiers de l'équivalent de ce qui est donné par habitant. Et il ne faut pas oublier que 0,63 euros multipliés par 154 000 habitants de notre secteurs, cela commence à chiffrer. Et tout cela pour quelque chose qui est à votre gloire.

Vous pouvez dire que vous avez le droit de le faire. Oui, sans doute puisque personne n'a remis en cause ce droit. Mais, il n'empêche que, vu l'état de nos finances, vu l'état de nos quartiers, est-ce que vraiment vous pensez que le mieux à faire est de dépenser l'argent pour faire des choses de ce genre ? Vous avez dit que c'était fait avant. Je ne suis pas concerné, je n'étais pas élu. Peut-être que c'était fait avant. Mais, de toute manière un peu de modestie dans la dépense des deniers publics ne serait pas inutile.

Monsieur MAGGIO.-

Simplement pour répondre à Monsieur MARI que je me propose de lui fournir les 900 pages de lignes comptables que nous avons obtenues. Il y en a, quand ils vont à la préfecture, ils prennent en photo les cahiers d'émargement, les signatures des électeurs, moi je prends en photo les lignes comptables. On n'a pas les mêmes priorités, Madame le Maire.

Madame D'ANGIO.-

Vous prenez aussi les cahiers d'émargement, Monsieur MAGGIO. Vous avez une mémoire sélective.

Monsieur MAGGIO.- Vous les avez prises avec moi.

Madame D'ANGIO.- Moi, j'arrivais à me contenir le soir du deuxième tour. Pas vous, Monsieur MAGGIO.

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, vous devriez faire profil bas. Je vous rappelle que si je suis assis ici avec la légitimité qui est la mienne, c'est-à-dire 364 voix, comme vous avez dit la dernière fois, vous êtes assise sur votre fauteuil avec 27 voix. Vous êtes le maire le moins bien élu de France. Vous avez fait le score de Jacques Cheminade pour prendre une mairie de 150 000 habitants. C'est formidable ! Ce n'est pas grave, c'est comme cela, c'est le népotisme.

Monsieur MARI, je me propose donc de vous donner chaque facture que j'ai obtenue, toutes les lignes comptables qui s'y rapportent. Et pour le montant, grosso modo, pour les vœux 2016, c'est 150 000 euros, et pareil pour 2017.

Madame D'ANGIO.- Je vais donc vous proposer de passer au vote du premier rapport.

Une précision : je vais aller lentement sur les votes car, comme vous avez pu le constater, Madame HABLOT n'est pas parmi nous aujourd'hui, elle a malheureusement perdu sa maman, il y a quelques jours. Veuillez m'excuser si l'on prend du temps pour voter, mais les personnes qui le font à sa place ont peut-être moins l'habitude qu'elle.

LE RAPPORT N°19-34692-DB- 19-109 7S EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Debout la France Non Inscrits Non Apparentés - Abstention des élus Front de Gauche, le groupe Marseille en Avant étant excusé)

RAPPORT N° 19-34779-DTBN-19-110 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Réfection des toitures de cinq écoles situées dans le 14^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport demande d'approuver la réfection des toitures de cinq écoles situées dans le 13^{ème} arrondissement : l'école Rose-Frais Vallon Nord, l'école Croix-Rouge Campagne, l'école élémentaire Rose Val Plan, l'école élémentaire Rose Place et l'école élémentaire des Martégaux.

Bien évidemment, ce rapport est indispensable pour ces cinq établissements scolaires. Je regrette néanmoins que d'autres écoles ne soient pas prises en considération et ne soient pas à l'ordre du jour de notre conseil. Mais, nous aurons tout le temps lundi de pouvoir évoquer la fracture entre les écoles du sud de la ville et les écoles qui se trouvent au nord, lors du Conseil Municipal.

Madame PONCET-RAMADE.-

Madame le Maire, dans la mesure où l'on refait les toitures de cinq écoles, est-ce qu'il ne serait pas intelligent de mettre un petit panneau photovoltaïque pour fournir l'électricité à cette école ? Merci.

Monsieur MARI.-

Remarque pertinente de ma collègue Michèle PONCET-RAMADE. Je crois que vous l'avez dit, on aura un débat au Conseil Municipal sur les écoles, et en général, sur le bilan de Jean-Claude GAUDIN. Mais, laissez-moi citer juste une petite phrase du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les écoles marseillaises : *« L'exemple des écoles marseillaises illustre cette absence d'état des lieux et de démarche stratégique. Il en résulte des défauts manifestes de planification et de réactivité en matière d'entretien courant et de réhabilitation des bâtiments communaux. Si l'état de délabrement de plusieurs dizaines d'écoles a fait l'objet de nombreux signalements et alertes de l'Education Nationale, les solutions apportées par la Ville n'ont pas été à la hauteur des défis à relever. Les situations les plus urgentes se concentrent dans les 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, dont la plupart des écoles appartient au Réseau d'Education Prioritaire, mais dont l'état de mauvais entretien n'a pourtant pas conduit la Ville à conférer à leur réhabilitation ».*

Monsieur RAVIER.-

Pour compléter les propos de Monsieur MARI, à propos des écoles, nous faisons un constat navré, navrant : la Chambre Régionale des Comptes apporte sa contribution à ce que nous avons annoncé, il y a plusieurs années. Je me rappelle que celle qui fut ma Première Adjointe, Adjointe aux Ecoles, aujourd'hui Maire de notre secteur, avait alerté, au Conseil Municipal, le Maire de Marseille sur l'état déplorable des écoles des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, et lui avait proposé, dès 2015, de réunir les huit adjoints aux écoles des huit mairies de secteur pour faire le point sur l'ensemble des écoles marseillaises, et avait même proposé l'organisation d'un Conseil Municipal extraordinaire consacré aux écoles ; ce qui nous aurait coûté beaucoup moins cher que les 6 millions d'euros désormais plus ou moins engagés, en tout cas évoqués, pour ce fameux audit, via un cabinet privé. Ce qui a permis au gouvernement de faire la leçon à cette majorité municipale. C'est la double peine : il faut payer et, en plus, être humiliés.

Nous avons tendu la main à la majorité municipale dans l'intérêt général des Marseillais, dans l'intérêt de nos enfants. Non seulement Jean-Claude GAUDIN a refusé cette main tendue, mais son opposition de gauche aussi. Lorsque nous avons présenté ce vœu au Conseil Municipal, il a été rejeté par les élus LR et par les élus PS, Verts, roses, rouges, et j'en passe dans les tons de cette couleur.

Aujourd'hui, vouloir utiliser le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour faire la leçon à Jean-Claude GAUDIN et à son équipe, qui le méritent, c'est une chose. Mais, Monsieur MARI, il ne faut pas avoir la mémoire sélective, il ne faut pas être amnésique : vous auriez pu participer à cette démarche d'intérêt général. Vous, comme le Maire de Marseille, vous avez préféré rester dans une démarche partisane et avez rejeté ce qu'il était ô combien nécessaire de faire déjà en 2015.

Monsieur JOHSUA.-

J'attire l'attention de mes collègues sur le fait que les quatre rapports qui vont être discutés sur à peu près le même thème laissent entendre que les choses vont enfin aller bien, au moins pour ces secteurs-là. Mais, ce n'est pas le cas. Il s'agit, encore une fois, d'approbation de crédits pour des études. Rien n'est décidé. On voit bien ce qui est en train de se passer, c'est-à-dire que les élections arrivent, donc on laisse entendre que les choses vont aller mieux, et qu'enfin, on s'y met. Nous avons voté un nombre considérable d'études depuis le début de la mandature. Je ne suis pas en état de faire le bilan de ce que cela a donné en définitive, mais je sais qu'au moins la moitié ou les deux tiers sont restées à l'état d'études. Je ne sais pas si elles sont nécessaires. Probablement, je ne

vais pas faire de la démagogie à ce propos. Mais, je sais qu'entre l'étude que nous finançons et l'application, il y a un écart considérable, et que le retard que nous avons pris ne sera pas surmonté par les votes que nous allons faire.

Il faut que les citoyens et les citoyennes comprennent que la situation de nos écoles ne va pas s'améliorer par ce retard. Nous allons voter évidemment. Mais, ce retard n'est pas près d'être comblé.

Monsieur RAVIER, je ne rentre pas dans la polémique avec vous, mais je sais que les gens qui ont été élus sur la même base que moi, avec d'autres d'ailleurs, ont travaillé beaucoup pour faire en sorte que le milliard qui était prévu par cette Mairie, à donner à ses copains par un soi-disant PPP pour la rénovation des écoles, a enfin été mis de côté, et qu'au lieu de dépenser l'argent pour rien, on allait peut-être commencer à regarder les choses comme il fallait.

De toute manière, dans l'état où sont les établissements scolaires de la Ville de Marseille, et encore, comme on l'a appris lors de la dernière réunion, même la Mairie n'était pas capable de savoir combien d'écoles étaient sous sa responsabilité... Notre Mairie, c'est cela. On a l'impression que l'on débat entre gens normaux, responsables, qui s'opposent politiquement sur les grandes orientations et, en réalité, on voit que cette gestion, au départ, ne permet pas même d'avoir un débat raisonné, un débat raisonnable.

De toute manière, cette situation des écoles est celle que l'on connaît. Dans nos secteurs, elle est encore pire que ce que l'on peut connaître par ailleurs. Je fais une seule intervention pour les quatre rapports : nous allons voter pour ces quatre délibérations, tout en regrettant considérablement qu'au bout de 6 ans, nous ne pourrions pas donner à nos citoyens un bilan en disant qu'en définitive, les choses se sont un peu améliorées par ci-par là. Pour l'essentiel, les choses à faire restent devant nous.

Madame D'ANGIO.-

L'état des écoles vous a été présenté à plusieurs reprises au sein de ce Conseil d'arrondissements. Je suis intervenue à chaque Conseil Municipal pour alerter le Maire de Marseille sur l'état catastrophique des écoles des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Pas plus tard que la semaine dernière, l'école de La Batarelle était, une fois de plus, victime d'une panne de chauffage. Je me suis rendue sur l'école, le jeudi matin, après avoir pris connaissance du communiqué de presse de la Ville de Marseille, paru dans La Provence, qui affirmait que le problème était réglé et que les chauffages soufflants étaient installés en attente des vacances d'hiver pour réparer la panne, et j'ai constaté qu'aucun chauffage n'était installé, ils n'étaient même pas encore arrivés sur l'école. Il faisait un froid glacial dans le dortoir (12°), et la Mairie de secteur est intervenue pour venir en aide au personnel de cette école (enseignants et municipal) afin de déménager la cinquantaine de lits d'enfant sur l'élémentaire où le chauffage fonctionnait.

La problématique de cette Ville est qu'il n'y a pas d'anticipation. On révisé les chauffages une fois qu'ils sont tombés en panne. Cela fait 5 ans que l'on demande à la Ville de Marseille de réviser toutes les chaufferies de l'ensemble des écoles pendant les vacances scolaires de l'été, et bien évidemment, nous ne sommes pas entendus.

En début de semaine, c'est l'école maternelle de Saint-Théodore qui avait 16° dans ses classes. Les élus de la majorité de ce secteur assistent à la majorité des conseils d'école - il y en a beaucoup, donc on ne peut pas assister, malheureusement, à certains -, et constatent qu'il n'y a pas une seule école sur le 7^{ème} Secteur qui n'a pas une demande de travaux. Aussi bien les nouvelles écoles, comme l'école Sainte-Marthe Audisio, ou encore la Busserine qui va voir son préau s'agrandir. Toutes les écoles ont un problème. Cela va de l'infiltration aux problèmes de chauffage, avec des sanitaires condamnés, des odeurs nauséabondes à l'école de Château-Gombert depuis des années, des jeux qui sont condamnés avec de la Rubalise et qui ne sont jamais remplacés.

Il est plus qu'urgent que la Municipalité prenne en compte, et règle définitivement les problèmes de nos écoles.

Je vous rejoins, Monsieur JOHSUA, sur ce rapport qui parle d'études. Nous avons voté, ici même, il y a plus de deux ans maintenant, l'agrandissement de l'école de La Batarelle, avec l'aménagement des locaux de la Sécurité civile. Quelques menus travaux ont commencé cet été, et ont permis de découvrir de l'amiante. Et donc, l'école de La Batarelle n'est toujours pas agrandie, et se retrouve avec des locaux bien évidemment trop étroits pour accueillir le nombre important d'enfants qui fréquentent cette école.

Une précision : ce n'est pas uniquement les écoles qui se trouvent dans les quartiers dits prioritaires qui ont besoin de travaux sur notre secteur, c'est l'ensemble des écoles qui est concerné. Il est important de réaliser ces travaux.

Quand on voit le montant prévu sur le rapport 110 pour la rénovation des cinq toitures (876 000 euros), il faut s'attendre, dans quelques mois, à avoir une autorisation d'augmentation de programme pour réaliser ces quelques travaux qui, à mon sens, sont très importants, et dont le montant annoncé aujourd'hui ne suffira bien évidemment pas.

Je vais passer au vote du rapport 110. Il est important aussi de souligner que le Conseil Départemental participera à la rénovation de ces toitures.

LE RAPPORT N° 19-34779-DTBN-19-110 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34753-DTBN-19-111 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ADJOINTE ARCHITUTRE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD – Optimisation des systèmes de chauffage de huit établissements scolaires des 4^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements – Approbation de l'augmentation de l'affectation de

l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport concerne une optimisation des systèmes de chauffage de huit établissements scolaire dans les 13^{es} et 14^{es} arrondissements : Saint-Jérôme Place, Canet Barbès, etc.

Le montant de l'opération est donc porté à 2 700 000 euros, alors qu'il était à 2 350 000 euros, la dernière fois. On nous demande d'augmenter de 350 000 euros. Une fois encore, une augmentation de travaux pour l'ensemble de ces écoles. S'il n'y a pas d'intervention, je le mets aux voix.

LE RAPPORT N° 19-34753-DTBN-19-111 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34938-DEGPC-19-112 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION – SERVICE ETUDES – Extension du préau de l'école élémentaire Busserine – 32, boulevard Charles Mattei – 14^{es} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Il s'agit de faire une extension du préau de l'école élémentaire La Busserine, avec un montant prévu de 300 000 euros, là aussi pour les études et les travaux. J'espère que nous verrons le préau arriver avant de fortes pluies. Cette école est récente, un préau adapté aurait pu être prévu lors de sa réalisation, il y a maintenant plus de 5 ans. Après ne pas avoir raccordé cette école au tout-à-l'égout, maintenant on agrandit le préau.

Y a-t-il des observations ?

Madame HONDE-AMIAR.-

Je voudrais juste ajouter quelques informations. Je pense que s'il y a l'extension du préau, c'est parce que les mamans se sont mobilisées, l'année passée, pour tous les problèmes de malfaçons qu'il y avait sur l'école : le tout-à-l'égout qui n'était pas raccordé, donc il y avait des odeurs nauséabondes, un problème de sécurité notamment au niveau du parking dont les portes permettaient l'accès à n'importe qui, et le fameux préau. L'école est neuve. On vote pour les études et, finalement, on se rend compte après coup que ce n'est pas fait comme il faut. Donc, il y a aussi un problème de gestion sur comment sont faites les études, comment sont contrôlés les travaux.

Et avec tout ce que l'on a dit jusqu'à maintenant, il y a quelques jours a été célébré le trentième anniversaire de la convention des enfants, je pense que cela devient de la maltraitance par rapport à tout ce qui se passe dans les écoles : pas de chauffage, les punaises de lit, tout qui s'effondre. Cela devient de la maltraitance. Il faut vraiment que l'on se retrouve les manches. J'espère que la future municipalité mettra tout en oeuvre pour essayer que tout cela aille comme il faut.

Madame D'ANGIO.-

On en reparlera au mois de mars.

Vous répétez ce que l'on vient déjà de dire : les écoles sont dans un état catastrophique. J'en veux pour exemple l'école de Sainte-Marthe Audisio qui a été construite il y a un peu plus d'un an, et ne serait-ce qu'un brise-vue n'a pas été mis sur la cour des maternelles ; donc un accès libre à la population qui peut venir faire coucou aux enfants, voire leur faire passer de l'alimentation ou autre à travers le grillage. C'est aussi un problème très important.

Mais, comme le soulignait Monsieur RAVIER tout à l'heure, j'entends - Monsieur MARI ne s'est pas exprimé sur le sujet -, je vous entends tous parler, dire qu'il faut s'investir pour les écoles de Marseille, mais à aujourd'hui, qu'avez-vous fait ? Vous avez un peu découvert l'eau chaude quand nous sommes intervenus au Conseil Municipal sur l'état des écoles marseillaises. Aucun d'entre vous n'a signé la pétition que nous avons lancée, il y a trois ou quatre ans, pour décentraliser la gestion des écoles, pour mettre en place le Conseil Municipal sur les écoles. Ni vous, ni vos collègues dans l'hémicycle de l'Hôtel de Ville.

Madame HONDE-AMIAR.-

Je pense que vous avez la mémoire courte parce que, lors du mandat précédent, j'ai dû intervenir pratiquement tous les ans sur cette question.

Madame D'ANGIO.-

Je ne siégeais pas dans ce Conseil d'arrondissements.

Monsieur RAVIER.-

Vous siégiez dans la mandature précédente ?

Madame HONDE-AMIAR.- J'y siége depuis trois mandatures.

Madame D'ANGIO.- Cela fait trois mandature de trop, alors.

Madame HONDE-AMIAR.-

Lors de la dernière mandature, j'étais conseillère municipale de Marseille et je suis intervenue pratiquement tous les ans sur cette question, sur la question de la cantine et sur celle de l'état des écoles. Nous avons mis au débat notamment qu'il fallait un plan d'investissement pluriannuel sur les écoles.

Madame D'ANGIO.- Intervenir, c'est bien agir ; agir, c'est mieux. Avez-vous soutenu la pétition que nous avons présentée ? Avez-vous soutenu la motion ou le vœu que l'on avait présenté au Conseil d'arrondissements ? Bien sûr que non puisque cela venait de nous. Vous, vous faites de la politique sur le dos des enfants, et pas nous. Sur ce, nous allons mettre au vote le rapport 112.

LE RAPPORT N° 19-34938-DEGPC-19-112 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34780-DTBN -19-113 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Crèche Rose Le Clos - Restructuration - 4, boulevard Neuf - 13ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Domage que Madame CORDIER ne soit pas présente aujourd'hui parce que j'avais une question à lui poser sur ce rapport notamment, mais on interpellera Madame CHANTELOT, lors du Conseil Municipal de lundi.

Il s'agit donc de la crèche Rose Le Clos. Ce projet consiste en une extension de la cuisine sur les anciens vestiaires du personnel, le réaménagement des vestiaires du personnel dans le logement inutilisé et désaffecté, la restructuration de la salle poly-motricité par des travaux d'isolation, divers travaux d'hygiène et la réfection des jeux de cour. Une sécurisation est à prévoir également sur la cour. Je verrai avec Madame CHANTELOT ce qui est prévu à ce sujet.

Y a-t-il des interventions sur la crèche ? Allons-y !

Monsieur MAGGIO.-

Je voudrais m'adresser à Madame HONDE-AMIAR simplement pour vous dire que nous avez eu raison de ne pas prendre part à la pétition sur les écoles parce que j'ai le regret de vous informer – moi qui suis au courant - qu'elle a été faite avec de l'argent public. D'ailleurs, je regrette amèrement d'y avoir participé moi aussi à l'époque, puisque je ne savais pas qu'elle a été faite avec les fonds de la Mairie d'arrondissements contre la Mairie de tutelle. Je vous remercie.

Madame D'ANGIO.-

Il serait bon de rappeler qui était l'adjointe aux Finances à ce moment-là. Une adjointe aux Finances fantôme, mais adjointe aux Finances quand même.

Madame MUSTACHIA.- Cela vous arrangeait bien.

Madame D'ANGIO.- Je vous demande donc d'approuver le rapport 113.

LE RAPPORT N° 19-34780-DTBN -19-113 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Monsieur RAVIER.- Et le 30 novembre, il y aura l'inauguration de la crèche provençale, suivie de sa bénédiction, comme chaque année.

RAPPORT N° 19-34752-DTBN -19-114 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Centre Social Agora Busserine, rue Mattéi - 14ème arrondissement - Aménagement et déplacement de l'entrée - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport nous demande d'approuver le déplacement de l'entrée du Centre social Agora, afin qu'elle soit accessible par la nouvelle place de la Gare, devenue l'accès principal. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

LE RAPPORT N° 19-34752-DTBN -19-114 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34734-DASA -19-115 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES – Actions en faveur de la Jeunesse et de l'animation dans les quartiers – Subventions aux associations - Exercice 2019 - 3^{ème} répartition et annulation d'une subvention (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport nous demande d'approuver l'attribution d'une aide financière de 3 000 euros à l'association Action Bomayé, sise 882 chemin de Gibbes, dans le 14^{ème}.

Pour mémoire, nous avons déjà attribué une subvention d'un montant de 2 000 euros, lors du Conseil d'arrondissements du mois de septembre, pour la Dictée pour tous où, bien évidemment, l'ensemble du Conseil d'arrondissements avait voté favorablement ce rapport. Néanmoins, on nous demande aujourd'hui de voter 3 000 euros, mais l'on ne nous dit pas pourquoi. Donc, nous interpellons, lors de la commission Education demain, afin de connaître l'objectif de cette augmentation de subvention pour cette association. Dans l'attente, nous ne pouvons pas voter favorablement ce rapport.

Y a-t-il des interventions ? Je le mets au voix.

LE RAPPORT N° 19-34734-DASA -19-115 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France

Avis FAVORABLE du groupe et des élus Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés et Front de Gauche Abstention des élus Non Inscrits Non apparentés, le groupe Marseille en Avant étant excusé)

Madame D'ANGIO.-

Le vote changera, je l'espère, lors du Conseil Municipal de lundi.

RAPPORT N° 19-34795-DEJ - 19-116 7S

DELEGATION ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - Inscriptions scolaires - Actualisation des périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Comme chaque année à la même période, on nous demande d'approuver la mise à jour des périmètres scolaires. Comme chaque année, les Mairies de secteur ne sont bien évidemment pas consultées. Comme chaque année, il y a des incohérences, des erreurs, à la lecture de ce tableau. Je ne vais pas tout vous citer parce qu'il est assez long. Des incohérences, des non-prises en compte des nouvelles constructions.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.-

C'est toujours extrêmement compliqué - je suis bien placé pour le savoir puisque c'est ma spécialité normalement de regarder les questions de carte scolaire -, quand on décide les questions de carte scolaire car on décide une grosse part de la vie sociale d'un quartier ou d'une municipalité. Et donc, ce sont des choses qu'il faudrait regarder en détail. Mais, en général, comme vous venez de le rappeler, Madame le Maire, on n'a pas vraiment les moyens de regarder cela. D'abord pour des questions techniques, et ensuite parce que les choix proposés ne sont pas justifiés, sauf quand cela devient un scandale.

Cela ne nous concerne pas directement parce que c'est dans le 2^{ème} arrondissement, mais nous avons quelque chose qui est absolument inouï. Je ne sais pas si une chose comparable a déjà existé dans le passé dans notre ville. Je crois que non, mais peut-être qu'ailleurs, c'est possible. Pour ceux qui n'auraient pas suivi l'affaire, je vous rappelle qu'il s'agit d'une école en très mauvais état, où les habitants attendent avec impatience de faire en sorte que cette école puisse être réhabilitée, et ils apprennent qu'au même endroit, à 100 mètres près, une école toute neuve est construite, mais qui leur est interdite parce que cette école est destinée à faire en sorte que les nouvelles populations venues avec Euroméditerranée puissent venir dans cette école-là. Et ils le font comme ils le font d'habitude, c'est-à-dire en faisant en sorte de bien travailler les frontières de la carte scolaire de manière à être sûrs et certains qu'il n'y a pas un pauvre ou un demi-pauvre qui puisse aller à cette nouvelle école.

Cela ne nous concerne pas directement, mais il doit y avoir des équivalents ailleurs parce que, chez nous aussi, la situation est compliquée, et on parle souvent, dans cette assemblée, de ghettos, de construction de ghettos, de comment les ghettos se construisent. La carte scolaire est une excellente façon de construire un ghetto parce que l'on peut expliquer aux gens : vous avez l'école qui est juste à côté, vous n'allez pas aller ailleurs. On fait une carte scolaire qui correspond à cela, et puis, comme les populations du quartier commencent à devenir relativement homogènes d'un point de vue social, nous trouvons finalement un ghetto parce que cela confirme la ghettoïsation de l'ensemble.

Cette question n'est pas facile à résoudre. Il existe des moyens de réfléchir à comment on pourrait surmonter cette façon de voir, mais, parfois, le scandale est sous nos yeux.

Nous allons voter contre non pas avec telle ou telle précision ou tel ou tel endroit parce que nous n'avons pas les moyens de le faire, mais parce que la confiance ne peut pas exister, en l'occurrence, et que ce scandale, même s'il n'est pas directement pour le Conseil d'arrondissements, est tellement énorme qu'il n'est absolument pas possible de laisser passer une chose pareille.

Madame D'ANGIO.-

J'ai effectivement trouvé des incohérences sur certains établissements scolaires, des non-prises en considération, des constructions massives que l'on peut avoir sur notre secteur. Ce n'est pas faute d'avoir déjà interpellé là aussi le Maire de Marseille, il y a un an ou deux, lors d'un Conseil Municipal. J'avais cité pour exemple les écoles de Château-Gombert, ce noyau villageois qui est victime d'une urbanisation massive, et dont les écoles n'ont plus de place pour accueillir les enfants. Il m'avait été répondu que les habitants de Château-Gombert n'avaient qu'à amener les enfants à l'école de Sainte-Marthe qui vient d'ouvrir. Cela montre bien que le Maire de Marseille est complètement déconnecté de sa ville, il ne connaît plus Marseille et ne connaît plus les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, si tant est qu'il les ait connus un jour.

Une précision que j'ai oublié de vous donner concernant les travaux dans les écoles : on a voté, dans ce Conseil d'arrondissements, il y a quelque temps, des rapports pour réaliser le stade des Mourets, pour faire des travaux sur le Centre d'animation de Saint-Jérôme ou encore pour la réalisation du parc Beaugeard. Le sénateur avait donné de sa réserve parlementaire, qu'il avait à l'époque, parce que, bien évidemment, aujourd'hui il ne l'a plus. Cette réserve parlementaire devait permettre de réaliser ces équipements. Nous avons donc fait les travaux, et puis, pour m'être intéressée aux finances de cette Mairie, j'ai pu me rendre compte que nous ne voyions pas arriver l'argent du Sénat, qui était de l'ordre de 144 000 euros pour les trois projets. Ne voyant rien venir, Monsieur le Sénateur a contacté le service du Sénat qui a confirmé que l'argent avait bien été envoyé, mais sur les comptes de la Ville de Marseille. La Mairie de secteur n'a donc pas perçu elle-même cet argent. Nous avons quand même bien évidemment réalisé les travaux avec le budget de la Mairie de secteur. Et quand nous avons demandé au Maire de Marseille et à ses services de nous rendre cet argent qui devait nous permettre de réaliser ces travaux, on nous a expliqué que la tambouille marseillaise ne permettait pas de faire ce virement de crédit, et donc nous n'avons pas pu récupérer cette somme.

Néanmoins, j'ai écrit au Maire de Marseille, qui m'a répondu courant de l'année 2019, pour lui demander d'affecter ces 144 000 euros pour les écoles des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. La demande initiale était pour réaliser peut-être quelques menus travaux, mais vu l'ampleur des travaux sur notre secteur, avec 144 000 euros, on ne va pas remettre en état toutes les écoles.

Un nouveau courrier pour le Maire de Marseille est à la signature, pour lui demander d'essayer de trouver un autre moyen de le verser aux écoles, peut-être en les équipant de matériels sportifs, pédagogiques, de voir un peu avec les établissements scolaires ce dont ils ont besoin. Il y a 100 écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble du 7^{ème} secteur, cela ferait une dotation d'environ 1 400 euros pour nos écoles. Je pense que les enseignants et le personnel municipal en seraient ravis, et que ce serait bénéfique pour nos enfants.

Ceci étant dit, nous allons voter le rapport 116.

LE RAPPORT N° 19-34795-DEJ - 19-116 7S EST REJETÉ À L'UNANIMITÉ.**RAPPORT N° 19-34244-DASA – 19-117 7S**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Actualisation des dénominations des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit d'un rapport qui nous demande d'approuver les nouvelles dénominations des Maisons Pour Tous.

Par exemple :

La Maison Pour Tous Echelle 13 s'appellera Maison Pour Tous La Croix-Rouge/Château-Gombert.

La Maison Pour Tous La Maurelle/Frais Vallon s'appellera la Maison Pour Tout Les Bougainvilliers/ La Maurelle.

Et ce pour cibler un peu plus les secteurs où rayonnent ces Maisons Pour Tous.

Pas d'intervention sur ce rapport ? Je le mets au voix.

LE RAPPORT N° 19-34244-DASA – 19-117 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**RAPPORT N° 19-34702-DASA – 19-118 7S**

ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Approbation de la convention de délégation de service public pour l'animation et la gestion de la Maison Pour Tous Vallon des Tuves / La Savine - Déclaration sans suite de la consultation lancée pour la délégation de service public de la Maison Pour Tous Saint-Just / Corot.. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport nous demande d'approuver la déclaration sans suite de la consultation lancée pour la DSP de la Maison Pour Tous Saint-Just/Corot. Les travaux n'ayant pas encore commencé, et la Maison Pour Tous étant encore loin d'être livrée, il convient de déclarer sans suite cette consultation.

Monsieur JOHSUA.-

Mon intervention vaut pour les trois délibérations qui nous sont soumises. Nous sommes déjà intervenus là-dessus, et cela peut paraître un peu particulier, mais l'idée qu'une activité sociale de ce type puisse être remise sous la forme d'une délégation de service public nous est totalement étrangère. Cela signifie que la puissance publique s'en détache, d'une certaine manière. Rien ne peut justifier une telle chose. La question financière, je comprends bien. Mais, c'est le début d'une évolution que l'on connaît bien dans d'autres pays, par exemple aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, où l'on donne en gestion privée les prisons, puis les écoles.

C'est quelque chose qui peut paraître banal parce que l'on peut trouver l'argent d'une autre manière. Or le principe là-dessus est quelque chose de vraiment fondamental. Malheureusement, je n'ai pas l'expérience suffisante pour savoir à quand remonte une décision de ce genre. Je ne sais pas si c'est la dernière mandature de Monsieur GAUDIN ou si cela existait depuis très longtemps. Mais, de toute façon, nous ne pouvons que nous élever sur le principe même de l'affaire. Nous ne prendrons pas part au vote là-dessus puisque nous ne sommes pas d'accord sur l'objectif lui-même.

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport ne demande pas d'approuver la DSP. Il nous demande de déclarer sans suite la consultation qui a été lancée pour la Maison Pour Tous de Saint-Just/Corot, en ce qui concerne les 13^{es} et 14^{es} arrondissements. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport au vote.

LE RAPPORT N° 19-34702-DASA – 19-118 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Debout la France, Non Inscrits Non Apparentés
Abstention des élus Front de Gauche, le groupe Marseille en Avant étant excusé)*

RAPPORT N° 19-3418-DASA – 19-119 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'animation et la gestion de la Maison Pour Tous Ruffi et de la Maison Pour Tous Saint-Just / Corot. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport nous demande de lancer la procédure de délégation de service public pour la Maison Pour Tous de Saint-Just/Corot, pour une durée de 5 ans.

LE RAPPORT N° 19-3418-DASA – 19-119 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

*(Vote CONTRE du groupe Bleu Marine
Avis FAVORABLE du groupe et des élus Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Non Inscrits Non apparentés et Debout la France
Abstention du Front de Gauche, le groupe Marseille en Avant étant excusé)*

RAPPORT N° 19-34703-DASA – 19-120 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Avenants n°01 aux conventions de délégation de service public pour l'animation et la gestion des Maisons Pour Tous Belle de Mai, Bompard, MFA 13/14, Kléber et Vallée de l'Huveaune. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport est simplement une régularisation administrative suite à une erreur matérielle commise lors de la rédaction des documents. On nous demande de valider la rectification sur le document qui nous est joint.

Pas d'observation ? Je mets au vote.

LE RAPPORT N° 19-34703-DASA – 19-120 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Debout la France, Non Inscrits Non Apparentés)

RAPPORT N° 19-34699-DASA –19-121 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Approbation de l'avenant n°1 et son annexe à la Convention Cadre des Centres Sociaux et son Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale 2018-2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- On nous demande d'approuver l'avenant n° 1 et son annexe à la convention-cadre des centres sociaux et le schéma directeur de l'animation et de la vie sociale 2018-2021.

LE RAPPORT N° 19-34699-DASA –19-121 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

*(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France
Avis FAVORABLE du groupe et des élus Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Non Inscrits Non apparentés et Front de Gauche, le groupe Marseille en Avant étant excusé)*

RAPPORT N° 19-34791-DGASEC 19- 122 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE A LA SECURITE – DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU STATIONNEMENT - Approbation de dénomination de voies (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Vous avez tout le détail dans le rapport qui vous est joint. J'insiste sur le jardin d'enfants sur la place des Héros, le jardin Auguste Boyer pour lequel la Mairie de secteur était plus que favorable pour donner le nom de cette personne sur notre petit square qui est en gestion de la Mairie de secteur.

LE RAPPORT N° 19-34791-DGASEC 19- 122 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**RAPPORT N°19-34950-DEGPC 19-123 7S**

DELEGATION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement concernant les aménagements paysagers et sportifs d'accompagnement des ouvrages de la Rocade L2 section Nord - 14ème arrondissement - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport nous demande d'approuver une convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement concernant les aménagements paysagers et sportifs d'accompagnement des ouvrages de la rocade L2 section Nord.

Cette convention concerne les travaux d'aménagement paysager, la Plaine des Sports est également citée. Il a été convenu de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux, et un cofinancement de ces derniers au moyen d'une convention. On nous demande d'approuver cette convention, aujourd'hui.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, ma question s'adresse plutôt aux représentants de la Mairie centrale, qui ne sont pas là aujourd'hui, mais peut-être que vous avez eu la chance d'avoir l'étude en question. On nous a parlé d'une étude, d'un montant de 500 000 euros, qui est ensuite passée à 600 000 euros ; donc une somme assez considérable. Nous l'avons votée. Est-ce que, à l'heure d'aujourd'hui, vous avez eu connaissance de cette étude ? Est-ce qu'elle vous a été communiquée ? Dans ce cas-là, je vous saurai gré de me la faire parvenir.

On vote régulièrement des études de plusieurs centaines de milliers d'euros en Conseil d'arrondissements et en Conseil Municipal, c'est de l'argent public que l'on vote, mais il n'y a pas de transparence au niveau de ces études. Il y a eu, je suppose, pour avoir des amis travaillant dans ce secteur de La Busserine, Font Vert, une consultation des habitants – c'était la moindre des choses -, mais nous aurions aimé avoir cette étude complète. Quand on met 600 000 euros d'argent public, il serait intéressant que ceux qui les votent puissent en être informés.

Monsieur DUDIEUZERE.-

Juste un complément d'information, Monsieur MARI. Nous n'avons pas eu l'étude détaillée, nous avons eu les plans qui sont prévus ; je suppose que vous les avez eus vous aussi. Ce rapport consiste à donner la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Marseille, y compris sur les parcelles qui appartiennent à la Métropole puisque c'est un projet assez complexe, qui part de Carrefour Le Merlan et qui descend jusqu'en bas de Picon-Busserine, avec beaucoup d'aménagements. Comme c'est assez compliqué et qu'il y a plusieurs emprises appartenant à différentes collectivités, la Ville de Marseille souhaite récupérer l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage, pour simplifier. C'est un projet qui est très onéreux parce que nous héritons des choix qui ont été faits à l'époque pour la construction de cette L2, notamment de cette tranchée couverte de un kilomètre de Sainte-Marthe, où l'on parle d'un tunnel, mais ce n'est pas réellement un tunnel puisque c'est un projet à minima qui a été choisi, c'est un coffrage quand on sort du tunnel de Carrefour Le Merlan.

D'autres projets avaient été présentés par d'autres constructeurs, qui prévoyaient un véritable tunnel enterré. Ces projets coûtaient plus cher. A l'époque, l'Etat a fait le choix de choisir le projet le moins cher, ce qui fait que l'on n'a pas réellement un tunnel enterré, mais un coffrage. On se retrouve ainsi avec ces murs en béton de plusieurs mètres, extrêmement hauts, avec des problèmes de sorties de secours en plein milieu, etc. Et donc, aujourd'hui, pour aménager ce monstre de béton, c'est très compliqué et cela coûte très cher. Voilà de quoi nous héritons aujourd'hui, alors que la L2 Est a bénéficié de tunnels enterrés sur toute sa longueur.

Madame D'ANGIO.-

J'ai également à votre disposition, Monsieur MARI, quelques plans de la future Plaine des Sports, qui ont été présentés il y a quelques semaines, lors d'une réunion. D'ailleurs, l'Agora était présente lors de cette présentation où tout a été détaillé sur les aménagements à venir. Malheureusement, tout ne sera pas réalisé rapidement, il faudra encore un peu de patience, surtout pour les habitants de Font Vert et de La Busserine, ainsi que de Picon, qui sont à proximité de cette L2 et des travaux qui vont avoir lieu encore pendant plusieurs mois. Je vous demande de voter le rapport 123.

LE RAPPORT N°19-34950-DEGPC 19-123 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°19-34815-DPJ- 19-124 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Engagement de la Ville de Marseille dans le cadre du projet rénovation urbaine de Frais Vallon à acquérir la colline et de l'aménager en parc public. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport concerne l'engagement de la Ville de Marseille, dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Frais Vallon, à acquérir la colline et de l'aménager en parc public.

La Ville propose de porter, sur cet espace collinaire, la création d'un parc public compatible avec les enjeux de préservation de la biodiversité. Nous avons d'ailleurs voté, au dernier Conseil ou à l'avant-dernier, le déplacement de la piscine de Frais Vallon. Ce rapport vient en continuité. D'ailleurs, la piscine est également citée à l'intérieur de ce document. Y a-t-il des observations ? Je mets au vote.

LE RAPPORT N°19-34815-DPJ- 19-124 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°19-34851-DECV- 19-125 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET RISQUES - Approbation d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Marseille et Aix-Marseille Université d'une parcelle de garrigue située dans la forêt communale de l'Etoile - 13ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

On nous demande d'approuver une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Marseille et Aix-Marseille Université d'une parcelle de garrigue située dans la forêt communale de l'Etoile. Il s'agit d'une mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un terrain d'une surface de 1,8 hectare, situé dans le domaine municipal de l'Etoile, dans le 13^{ème} arrondissement, afin de permettre à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale de poursuivre ses recherches sur les effets d'une réduction de 50 % des précipitations sur la croissance, la productivité et la décomposition de la matière organique dans un écosystème arbustif.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous allons donc le voter.

LE RAPPORT N°19-34851-DECV- 19-125 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34843-DD -19-126 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Coopérative SOLIHA Méditerranée BLI - Acquisition d'un logement locatif social dans le 14ème arrondissement.(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.- Ce rapport concerne une garantie d'emprunt pour financer l'acquisition d'un logement locatif social de la résidence Saint-Barthélémy, 63 avenue Claude Monet, dans le 14^{ème} arrondissement.

Y a-t-il des observations ?

LE RAPPORT N° 19-34843-DD -19-126 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

*(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France
Avis FAVORABLE du groupe et des élus Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Non Inscrits Non Apparentés et Front de Gauche, le groupe Marseille en Avant étant excusé)*

RAPPORT N° 19-34819-DGAUFP -19-127 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Intervention sur les copropriétés dégradées - Accompagnement des ménages occupants de copropriétés en difficulté, à l'usage, l'entretien et l'auto-réhabilitation de leur logement - Convention de financement avec les Compagnons Bâisseurs de Provence - Projet 2020-2022. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

Ce rapport concerne l'accompagnement des ménages occupants de copropriétés en difficulté à l'usage, l'entretien et l'auto-réhabilitation de leur logement. C'est une convention de financement avec les Compagnons Bâisseurs de Provence, pour un montant de 50 000 euros.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur JOHSUA.-

Mon intervention vaut pour le rapport précédent et le rapport qui suit. J'attendais de savoir quel allait être votre vote. Il est sans surprise sur le rapport précédent. Peut-être que c'est passé rapidement dans l'assistance, mais vous avez voté contre l'acquisition d'un logement social.

Madame D'ANGIO.-

C'est une garantie d'emprunt, Monsieur JOSHUA.

Monsieur JOHSUA.- Oui, je sais, Madame. Peut-être que si l'on regarde les comptes rendus des conseils depuis 5 ans, l'intervention que je vais faire n'a aucune utilité puisque ce sont les mêmes arguments, mais je vais quand même vous les donner, une fois de plus, sur toutes ces questions-là.

C'est une question de garantie d'emprunt, et on sait qu'autour de cela, il y a tout un bilan à tirer qui ne va pas obligatoirement dans le bon sens. De plus, l'acquisition par les services de la Mairie ou des services liés à la Mairie, on sait ce que cela peut vouloir dire puisqu'un des immeubles de la rue d'Aubagne appartenait déjà à quelque chose qui était lié à la Mairie. Donc, cela ne donne absolument aucune garantie. Si les critiques portent sur tout cela, nous sommes tout à fait preneurs. Nous en avons discuté plusieurs fois. Toute cette politique du logement, comme elle est construite, et on peut rajouter l'ANRU, est un échec d'une manière financière, matérielle et en faisant en sorte que les populations soient mises de côté par rapport à toutes ces questions-là. Mais, avec votre majorité, ce n'est pas de cela que l'on discute, ou ce n'est pas seulement de ces questions-là. Quand vous abordez ces questions, c'est un prétexte parce qu'en réalité, ce qui ne vous va pas dans tout cela, c'est social. Ce que vous ne voulez pas, c'est du logement social, quelle que soit la manière de considérer la question.

Je vous avais posé la question, il y a maintenant une petite année, pour vous signaler que, sur les arguments que vous avancez sur ce sujet en disant qu'il y a trop de logements sociaux dans les 13 et 14, j'allais dans votre sens, mais il eût fallu que votre groupe, au moment du Conseil Municipal, vote en faveur des logements sociaux dans d'autres arrondissements de Marseille. Vous m'avez jamais donné la réponse, mais je la connais : vous votez systématiquement contre partout. Autrement dit, vous ne voulez pas des populations particulières...

Madame D'ANGIO.-

Cela suffit, Monsieur JOHSUA ! C'est agaçant, ce genre de discours à chaque Conseil d'arrondissements !

Monsieur JOHSUA.- ... dont on ne sait pas quoi faire. Depuis 6 ans, je vous pose la question. Vous votez contre cela. Mais, quelle est votre politique de réhabilitation du point de vue du logement social ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire ? Je n'ai jamais eu de réponse précise à : qu'est-ce que vous comptez faire à la place de cela ? Si vous posez la question à notre groupe, je n'aurai peut-être pas la réponse à 100 %, mais je peux vous donner des indications. Nous voyons comment il faudrait faire. Mais, vous, est-ce que la réponse est : Pas de logement social ? Plus de logement social dans le 13-14 ? Et qu'est-ce que l'on fait du logement social qui est déjà là ? Comment on fait avec les populations qui sont là ? Vous n'avez jamais émis que des votes négatifs sur tout, sans jamais donner de réponse à la question qui vous était posée : qu'est-ce que vous feriez si vous étiez en situation ? Toute votre politique est une politique de division des populations.

Madame D'ANGIO.-

C'est faux ! C'est vous qui avez divisé les noyaux villageois.

Monsieur JOHSUA.-

A ce moment-là, Madame le Maire, prenez le temps de nous dire quelle est la politique exacte que vous menez là-dessus. Ne me dites pas simplement que les garanties d'emprunt et l'ANRU ne marchent pas. Ne me dites pas

que cela fait 10 ans que l'on fait la même politique, et regardez où nous en sommes. Tout cela est vrai, mais qu'en faites-vous en positif ?

Vous dites que ce n'est pas une question de division des populations. Moi, je crois que vous continuez à être un parti qui ne regarde pas l'intérêt de l'ensemble de ces populations.

Et, Monsieur RAVIER, puisque c'est un des derniers Conseils que nous avons, j'ai trouvé une autre citation pour ceux qui se réclament des racines chrétiennes. C'est spécialement pour Monsieur RAVIER parce que je lis les tweets, je vois ce qui peut le conduire. Je vois qu'il est très ami avec Zemmour. Alors, je vous dis une petite citation qui vient de l'Épître de Saint-Paul aux Ephésiens. C'est le dernier mot qui compte.

Monsieur RAVIER, vous allez bénir la crèche, en toute laïcité évidemment. Mais, la question est de savoir ce que vous mettez derrière. Vous êtes un sectaire profond, moi pas, y compris sur les questions de religion. Je n'ai pas déposé plainte parce que vous mettez une crèche. Je sais très bien que ce n'est pas laïque. Mais ce n'est pas la question centrale que nous avons à voir. En revanche, quand vous faites référence aux racines chrétiennes, je voudrais savoir lesquelles elles sont. Vous avez même fait remonter cela à Clodovic parce que le nom du « Vase de Soissons », c'est Clodovic. Clovis, ce n'est pas un Français, c'est un Allemand. Je ne sais pas si vous le savez. Son vrai nom est Clodovic. Déjà à l'époque, il y avait des gens qui se battaient vraiment pour les natifs, c'est-à-dire les Gaulois, et ceux qui se battaient pour les Francs, comme vous, pour Clodovic.

Laissons cette question de côté, mais je ne pouvais pas vous laisser dans l'ignorance à ce point-là des références que vous avez sur les racines chrétiennes. Et deuxièmement, sur les mêmes racines chrétiennes, je sais, vous savez, nous savons tous qu'il y a plusieurs interprétations de l'affaire : il y a l'appel à l'amour et l'appel à la guerre, et vous, vous êtes du côté de la guerre.

Je vous cite l'Épître aux Ephésiens : « Lui, qui des deux groupes n'en a fait qu'un et qui a renversé le mur qui les séparait : la haine ». Et ce que nous avons à faire, c'est exactement cela : arrêter de diviser les populations. Et si vous n'êtes pas d'accord avec ce qui est proposé par la Mairie pour gérer ces questions-là, on peut vous suivre sur 80 % des arguments que vous avez avancés. Mais, il reste l'aspect en positif. Si vous ne voulez pas que les arguments que je vous donne soient pris en compte en disant : ce n'est pas vrai, nous avons une solution, nous travaillons pour tous, dites-nous lesquels. Qu'est-ce que vous faites pour le logement social dans cette ville ? Et dans le 13-14 ? Qu'est-ce que vous faites pour la réhabilitation ? Et les pauvres gens qui sont dans cet appartement, peut-être qu'ils méritent que leur logement soit pris en compte et que l'on essaie qu'il ne s'écroule pas. C'est possible. La question ne vous a pas effleurés 2 secondes, vu que cela s'effondre partout ? C'est possible qu'il en soit ainsi.

Ce n'est pas la bonne méthode, j'ai compris. Cela ne vous plaît pas, j'ai compris. On fait autrement, j'ai compris. Comment vous faites ? Si vous n'avez pas de réponse à cette question, la seule chose qui peut venir – ce que nous savons tous, dans tout le pays -, c'est que la réponse à la question, vous ne voulez pas l'avoir parce qu'il y a des populations que vous ne voulez pas voir, celles que Monsieur Zemmour, votre ami, appelle celles qui sont en train de « grand remplacer » les 13 et 14^e arrondissements, etc., etc.

Monsieur RAVIER. - Je n'ai aucun problème pour le confirmer.

Monsieur JOSHUA. -

Allez-y, Monsieur RAVIER ! Développez ! Tout le monde saura ce que vous allez dire sur le grand remplacement.

Monsieur MAGGIO. - Etonnamment, je vais quand même un peu dans votre sens, aujourd'hui.

Madame D'ANGIO. -

Commencez par vous taire, ce serait bien.

Monsieur MAGGIO. -

Pardon ? Vous pouvez répéter ce que vous venez de dire, Madame ? Vous vous prenez pour qui ? Vous n'avez pas à me parler comme cela.

Madame la sténotypiste, je vous remercie de bien vouloir noter la réflexion de Madame le Maire : « Commencez par vous taire ! »

Madame le Maire, vous avez été désagréable avec moi, et pour une fois, je suis un peu d'accord. Même si je vais voter favorablement le rapport, effectivement la politique en matière de logement à Marseille est menée n'importe comment. Je ne pense pas qu'un logement, dans cette propriété que je connais, également en tant qu'agent immobilier, casse vraiment les équilibres sociaux. C'est quand même une copropriété privée.

Il y a quand même quelque chose qui m'interpelle : on ne sait pas ce que l'on vote. Est-ce que l'on a acheté un type 2, un type 3, un type 4 ? Je me pose la question de savoir de quel logement il s'agit puisque nous avons uniquement le montant.

Je voulais simplement dire que le problème ne vient pas de la quantité de logements sociaux. Et là, j'aimerais rebondir sur ce que vous avez dit, Monsieur JOHNSUA : le problème vient de la commission d'attribution. J'ai siégé un temps à la commission d'attribution à HMP – elles ne se valent pas toutes ces commissions – avec Madame CORDIER. C'était une angoisse. Tous les matins, je venais, il fallait se battre pour obtenir tel ou tel logement. Il y avait des candidatures complètement farfelues qui obtenaient gain de cause avant les miennes. Je trouvais cela complètement scandaleux. D'ailleurs, votre majorité et moi-même avons fait un courrier en ce sens à l'époque, Madame le Maire, pour dénoncer les agissements de Madame CORIDER en commission

d'attribution. Ce n'est pas le fait de voter un logement dans cette délibération qui pose problème, un logement dans une copropriété privée, c'est la manière dont il va être attribué. Est-ce qu'il va réellement être attribué à quelqu'un qui aura besoin de ce logement ? A qui va être attribué ce logement ?

Nous allons voter favorablement la délibération, mais je pense que le prochain maire de Marseille aurait tout intérêt à faire preuve de plus de transparence sur les attributions, quand on sait que 82 % des Marseillais sont éligibles au logement social, parce que les critères sont trop vastes.

Une dernière chose, puisqu'on parlait de crèche, encore une fois crèche à laquelle je suis favorable, Madame le Maire, dans cette Mairie, néanmoins, là encore, les comptes ont parlé, et je sais que le petit apéritif qui est prévu lors de la bénédiction de la crèche est financé par la Mairie d'arrondissements. J'ai même trouvé une ligne budgétaire « bénédiction de la crèche ». Monsieur JOHSUA, je vous propose de vous fournir la facture, là encore. Je vous remercie.

Monsieur RAVIER -

Je me félicite tous les jours d'avoir pour nièce celle qui est votre Maire de secteur, depuis plusieurs mois. Je crois qu'une bonne partie des habitants aussi.

Monsieur JOHSUA, je ne veux pas revenir sur le grand remplacement. Il suffit d'être doté de cet instrument de statistiques, qui devrait vous animer, c'est tout simplement le nerf optique. Je sais ce que je vois dans ces quartiers dans lesquels j'habite, dans lesquels j'ai grandi. Non seulement ces quartiers, mais ces arrondissements, cette ville, ce département, ce pays qui subit, depuis une quarantaine d'années, une délirante et suicidaire politique d'immigration massive, menée tant par la gauche que par la droite et qui, en même temps que le taux de natalité français s'effondre, mécaniquement, naturellement, entraîne un remplacement. Il faudrait être aveugle pour ne pas le voir. Chacun est libre ensuite de trouver cela formidable ou pas. Mais, la réalité est sous nos yeux. On n'a qu'à observer ce qui se passe ici. Je suis allé à l'école de La Maurelette, au collège Albert Camus, dans nos quartiers, au lycée Victor Hugo, à la faculté au centre-ville, je connais bien ma ville, je connais bien sa population, et je ne peux que constater qu'elle a changé. [La Provence elle-même qui, d'après Médiapart, aurait conclu un pacte avec Madame VASSAL puisque le Conseil Départemental a versé un million d'euros à La Provence, l'année dernière. Et là aussi, il faudrait être aveugle pour ne pas voir que La Provence milite en faveur de la candidate VASSAL.] Je ferme la parenthèse. Dans La Provence, il y a quelques semaines, un article qui évoquait la population marseillaise qui n'a jamais atteint le million ou il y a longtemps, qui n'est de l'ordre que de 870 000, expliquait ce phénomène par le départ massif des Marseillais historiques de Marseille, et cette hémorragie était masquée par un taux de natalité très élevé notamment dans les quartiers Nord. Je lis entre les lignes, je déchiffre, et force est de constater qu'une population s'en va, une autre arrive. On est libre, encore une fois, de trouver cela bien ou moins bien.

Moi, je constate que ce remplacement de populations entraîne un remplacement de notre quotidien, de notre paysage, de nos traditions, des libertés fondamentales de chacun, et surtout de chacune. Les commerces changent. Ce ne sont plus les commerces que nous avons l'habitude de voir, mais c'est tout autre chose, désormais. Chacun est libre de trouver cela bien d'avoir des bars à chicha devant les collèges. Nous, on ne trouve pas cela bien. Des revendications communautaires dans les écoles. On ne veut plus consommer telle ou telle viande. On souhaite arborer des tenues vestimentaires. On ne souhaite plus aller à la piscine, etc., etc., etc. Cette immigration n'ayant pas du tout la même culture que la nôtre, sa présence massive lui donne le souhait d'imposer désormais sa culture et ses traditions. Ce à quoi nous nous opposons parce qu'effectivement, ici, c'est Marseille. Et Marseille, puisque c'est la plus vieille ville de France, 2600 ans d'histoire, est encore plus marquée par ses traditions chrétiennes. C'est la Bonne Mère qui veille sur Marseille, et personne d'autre. Cela se rappelle, cela ne se revendique pas ou cela ne se traduit pas au quotidien dans chacune de nos actions menées par cette Mairie de secteur. Mais, de temps en temps, on se doit, je crois, de transmettre ce que nous avons reçu car, vous le savez, si l'on veut savoir où l'on va, il faut se souvenir d'où l'on vient.

Les traditions chrétiennes, nos racines chrétiennes, c'est une réalité, que cela vous plaise ou pas. Vous n'êtes pas obligé d'y adhérer, c'est certain. Je ne vous force pas. Cela devient aussi culturel : la crèche provençale, avec sa Sainte Famille, fait partie de nos traditions culturelles et culturelles. Il faut que ce soit quelques agités du bocal, dès « laïcards », qui n'ont pas d'autres combats à mener que celui de combattre nos traditions, qui portent plainte. Alors qu'il y a tant de crimes, de délits, de délinquances dans ces quartiers, le seul acte qu'ils jugent être une délinquance, c'est la crèche de Noël qui, pourtant, rassemble toute la population des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. Jamais - je crois que Madame le Maire peut en témoigner - nous n'avons reçu une quelconque critique de la part d'habitants de ce secteur ne partageant pas ces racines-là et cette religion-là. Ils ont très bien compris que la crèche provençale, avec sa Sainte Famille, fait partie de nos traditions culturelles et culturelles. Il n'y a que les militants politiques pour qui faire table rase du passé, Monsieur JOHSUA, est une priorité absolue pour mener ce combat non seulement d'arrière-garde, mais suicidaire.

Bien sûr que la crèche sera inaugurée, elle sera à nouveau célébrée, elle sera à nouveau bénie, et on portera plainte contre nous, alors qu'il y a, dans cette ville, des rafales de kalachnikovs qui ont encore crépité aux Rosiers, il y a quelques jours, dans l'indifférence générale quasiment ; c'est devenu tellement une nouvelle tradition ! Non ! C'est la crèche qu'il faut combattre. Mon Dieu, cette manifestation insupportable de la division ! Au contraire, la crèche rassemble tout le monde ; c'est cela que vous ne voulez pas comprendre.

Pour ce qui est du logement, que ferions-nous pour combattre ces logements indignes ? Nous l'avons déjà exprimé. Nous avons exprimé le souhait que l'OPAH, qui ne concerne que le centre-ville, concerne l'ensemble de la ville. Pourquoi cette opération d'amélioration de l'habitat ne concernerait que le centre-ville ? Ce n'est pas nous qui divisons, qui compartimentons. C'est encore cette équipe municipale qui nous fait la leçon. Nous, nous

souhaitons que cette opération concerne l'ensemble de la ville. Nous souhaitons que les services d'hygiène et de sécurité de la Ville ne soient plus dotés seulement de quatre personnes, mais d'un effectif nécessaire, et qu'il soit formé. Je rappelle que l'Agence Régionale de Santé, suite à ce qui s'est passé à la rue d'Aubagne, a dénoncé le fait que ces quatre agents n'étaient même pas formés pour cela. Voilà qui dirige cette Ville depuis 25 ans ! Et ils viennent nous faire la leçon, en essayant de faire croire que nous serions des incapables et eux, des super compétents.

Vous parliez tout à l'heure de la maltraitance, Madame HONDE-AMIAR, c'est de l'incompétence doublée d'une volonté de mépriser certains quartiers, certains secteurs. Vous l'avez évoqué, tout à l'heure, Monsieur MARI, concernant les écoles.

Que ferions-nous d'autre ? Nous réunirions l'ensemble des acteurs des seize arrondissements, et je pense notamment aux CIQ qui sont parfaitement au courant de ce qui se passe dans leur périmètre, pour faire un état exhaustif, comme nous le souhaitons pour les écoles, du logement indigne, et de faire appel, parce que la Mairie de Marseille n'a pas les moyens de répondre seule à ce gravissime problème, aux autres institutions. Je pense notamment à l'Etat qui est venu nous faire la leçon, une fois de plus, avec le ministre Denormandie qui est venu à Marseille annoncer qu'il allait débloquer 250 millions d'euros, sur 10 ans. Et ils ont débloqué, pour la première année, 17 millions d'euros.

Quand on aura fini, de la Mairie jusqu'à l'Elysée de se foutre de nous, on pourra venir nous faire la leçon. Pour l'instant, celles et ceux qui laissent Marseille crever, ce n'est pas le Rassemblement National, c'est la Mairie de Marseille, c'est les autres institutions locales et l'Elysée. Je me fous qu'Emmanuel MACRON aime l'Olympique de Marseille, je voudrais qu'il aime Marseille et qu'il accorde à Marseille les moyens dont nous avons besoin. Je comprends qu'il ne souhaite pas donner beaucoup d'argent à cette Ville, elle en fait n'importe quoi depuis 25 ans. Elle préfère accueillir l'autre avec cet argent.

Il faudra convaincre Emmanuel MACRON, dès l'année prochaine, de cesser d'agiter le maillot de l'OM, mais de sortir son chéquier parce que les dotations financières accordées à cette Ville, il a contribué à les réduire, lui aussi. J'étais au Sénat hier, et le Premier ministre évoquait la réduction de cette DGF, en rappelant qu'elle avait été réduite en particulier dès 2014, ou encore plus en 2014 puisque c'est Nicolas SARKOZY qui a entamé cette dégrèvement. Personne ne lui a rappelé – comme c'est curieux – que le secrétaire général adjoint chargé de l'Economie à l'Elysée était un certain Emmanuel MACRON, que, deux ans plus tard, celui qui était ministre de l'Economie, et qui a donc continué à nous sucer le sang, était un certain Emmanuel MACRON.

Alors, j'en ai marre que l'on vienne nous faire la leçon sur notre soi-disant volonté de diviser, de monter les Marseillais les uns contre les autres. Nous essayons, au contraire, de réinstaurer une certaine justice sociale qui passe, pour répondre de façon exhaustive à votre question, sur comment réduire l'habitat indigne, par y rétablir l'ordre. Nous étions, avec Madame le Maire, il y a encore quelques jours, et moi pour m'y être rendu, il y a plusieurs mois, à la résidence étudiante Le Campus. On entend beaucoup parler du désarroi social des étudiants dont on réduit les subventions, il y a aussi un grave problème qui les touche, notamment à Marseille, et précisément dans le 14^{ème}. Il y a des logements, des studios pour ces étudiants et il n'y a quasiment plus d'étudiants, ils sont tous partis. Pourquoi ? Ce n'est pas parce que les logements sont en train de s'effondrer tout seuls. Ils sont en train d'imploser parce qu'il y a là une anarchie qui s'est installée, qui s'est développée. Il n'y a que les crimes de sang qui n'ont pas encore eu lieu, malgré les coups de couteau, les armes à feu qui crépitent, parce qu'il y a tout dans cette résidence. Trafic de squat : on fait monter de Noailles des petites crapules, bien connues de certains propriétaires, on fait monter les clandestins qui sont à Noailles pour les loger dans ces studios, après en avoir expulsé les locataires parce qu'on leur fait peur, parce qu'on les menace. On fait venir aussi des clandestins venus des Alpes-Maritimes. C'est un véritable réseau qui s'est installé au Campus. Il y a évidemment le trafic de drogue. Il y a la prostitution. Il y a des loyers qui sont quasiment tous impayés. Les propriétaires ne sont pas des marchands de sommeil, ce sont des petits propriétaires qui comptent sur les loyers pour des compléments de retraite et pour continuer à entretenir leur logement ; ils ne le peuvent plus. Cela crée une dégradation des logements et de l'ensemble du Campus. Au point qu'aujourd'hui, on nous dit qu'à 200 mètres, il y a un projet de logements pour étudiants. C'est-à-dire que l'on a la double, la triple, la quadruple peine : pour ne pas s'attaquer à l'insécurité qui permettrait aux étudiants de bénéficier de ces studios, on préfère bétonner 200 mètres plus haut plutôt que de s'attaquer à la racine du mal. C'est ce qui est en train de s'installer aux Estudines, à Saint-Jérôme. J'ai reçu une jeune étudiante de 18 ans qui m'a dit qu'elle en avait marre d'avoir la pression à 11 h du soir, à minuit, alors qu'elle dormait, quelqu'un qui essayait de rentrer dans son studio, qui lui faisait peur. Elle a préféré rejoindre le Var et elle fait le voyage tous les matins. Ce n'est pas bon pour le bilan carbone.

Nous avons alerté le Préfet de Police, les autorités, personne ne nous répond, on met la poussière sous le tapis, et c'est en train de dégénérer. Au Campus, c'est vraiment le processus qui est arrivé à sa fin : j'ai rencontré les propriétaires qui n'ont qu'une hâte de vendre leur bien, même à perte, ils n'en peuvent plus. Les étudiants sont tous partis. Il y a des familles, 5, 6, 7 dans 12 mètres carrés. Le jour où il y aura un incendie et des morts, il ne faudra pas venir chialer, avec vos larmes de crocodile. Vous le savez ce qui se passe, seulement vous n'avez rien dans le pantalon. Vous n'avez pas le courage d'appeler les choses par leur nom.

Il faut rétablir l'ordre et ensuite, on pourra s'attaquer au logement social, avec les mesures sociales qu'il est nécessaire aussi d'instaurer.

Mais, il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir parce que vous êtes dans l'idéologie, vous n'êtes pas dans la réalité. Nous, nous sommes dans la réalité. Comme c'est le cas pour La Maurelette. Ce ne sont pas des logements sociaux, mais le phénomène est le même. J'étais aux Lauriers, il n'y a pas longtemps : des millions,

des milliards qui ont été balancés par la fenêtre sur l'ensemble du territoire. Je m'y suis rendu avec un équipage de la police, tout a été refait aux Lauriers, on a abattu des tours, on a ouvert des voies, on a refait les ascenseurs, les boîtes aux lettres, mais on y a laissé les crapules. Et aux Lauriers encore, il y a, entre le rez-de-chaussée et le premier étage, une frontière. Vous ne voulez plus de frontières nationales, vous ne voulez plus de frontières extérieures, il y a l'installation partout dans notre pays, dans nos quartiers, des frontières intérieures. Tout le monde se barricade. Il y a d'autres frontières, celles des crapules, des vendeurs de drogue, et entre le rez-de-chaussée et le premier, il y a tout un tas de bric-à-brac pour empêcher la police d'intervenir parce que la vente se fait au premier étage.

On a refait. C'est beau, c'est magnifique, mais il y a toujours à l'intérieur des individus qui pourrissent la vie des gens parce que 95 % des habitants des Lauriers souhaitent évidemment vivre en sécurité, en toute sérénité. Mais, on n'y met pas les moyens. On ne s'attaque pas à la racine du mal. On aura beau mettre un stade 5 étoiles, la piscine, tant que l'on ne s'attaquera pas à ce qui est en train de pourrir cette ville, le trafic de drogue, cela ne changera pas.

Pareil à La Maurelette : c'est privé, j'y ai grandi, on ne peut pas me la faire à l'envers à moi pour La Maurelette. Je sais ce qui s'y est passé. C'est un problème aussi culturel. Il y avait des familles modestes d'ouvriers, d'employés dont j'étais issu, et qui respectaient les espaces communs, qui payaient leurs charges après avoir payé leur loyer. Là, c'est la guinguette. Deux millions d'euros d'arriéré de charges. Evidemment, le chauffage est mis au mois de janvier. Pendant un mois, tout le monde se caille. Il y a des espaces de jeux pour les enfants, des grandes places, un bois, une école maternelle, une école primaire, deux stades, un gymnase, des commerces de proximité, un supermarché, une piscine. Il y a tout dans ce quartier. Il n'a pas été abandonné, il a été saccagé de l'intérieur par des individus qui, manifestement, n'ont pas compris qu'ici, cela ne se passe pas comme là-bas, que l'espace commun se respecte.

Nous, nous rappellerons, si nous sommes aux affaires, lorsque nous le serons l'année prochaine, à celles et ceux qui bénéficient de la solidarité municipale qu'ils bénéficient de cette solidarité, de cette chance, mais que cela passe aussi par le devoir d'entretenir, de payer ce qui est à payer, et de respecter le bien commun, les espaces communs. Et s'il doit y avoir des trafics de drogue, des familles qui cassent, qui font n'importe quoi, qui rendent la vie insupportable aux autres, nous leur ferons savoir qu'elles auront trois mois pour quitter le logement parce que l'on ne peut pas non plus tout accepter au nom du vivre ensemble. Cela devient invivable. C'est invivable dans ces cités. Il y a la carotte, il y a la main tendue, la solidarité municipale, voire nationale, par le biais de ces logements sociaux, mais il doit y avoir aussi, à un moment donné, la sanction. Si ces familles n'ont toujours pas compris qu'il y avait un savoir être avant qu'il y ait un vivre ensemble, nous le leur ferons comprendre de façon plus coercitive si nécessaire, après leur avoir expliqué une fois, deux fois, mais pas trois.

Voilà ce que nous ferons, Monsieur JOHSUA. Voilà ce que nous ferons, l'année prochaine, quand nous serons aux affaires.

(Applaudissements)

Monsieur MARI.- Madame le Maire, on a bien compris que Monsieur le Sénateur était en campagne électorale.

Monsieur RAVIER.- On me pose une question, je réponds.

Monsieur MARI.-

La mandature est finie, sinon je vous aurais suggéré de mettre un écran vidéo et de repasser en boucle les interventions puisque ce sont toujours les mêmes depuis 5 ans.

Je voulais simplement rétablir quelques contrevérités que Monsieur le Sénateur qui, pourtant, ne doit pas ignorer la loi, a émises au sujet de la politique du gouvernement sur cette ville.

Au niveau de la DGF, c'est un mensonge, Monsieur RAVIER. C'est vrai que la DGF a baissé dans la mandature 2012-2017. C'était une solidarité nationale demandée par le gouvernement pour rattraper la dette abyssale de l'Etat. A partir de 2017, la DGF n'a pas baissé, elle a augmenté ; vous pouvez le vérifier à chaque Conseil Municipal, les dossiers sont publics. Il y a une contractualisation avec les collectivités locales, notamment avec la Ville de Marseille. C'est faux de dire que l'Etat a puni la Ville de Marseille.

En ce qui concerne les efforts faits par l'Etat sur la Ville de Marseille, je vous rappelle le plan sans précédent pour le chantier de rénovation de la gare Saint-Charles, avec 3 milliards d'euros pour la gare souterraine. Ce sont des actes qui ont été mis en œuvre par la ministre. Je vous rappelle que, dans la future loi Mobilité, ce que nous demandons tous, depuis des années, à la Métropole sera fait. Là, je vous l'accorde, ce n'est pas tout de suite parce que l'on ne fait pas confiance à l'équipe en place pour avoir un établissement public comme cela se fait à Paris. L'amendement du député ZULESI, dont vous avez peut-être pris connaissance, permet d'aller dans ce sens. Il y a également le plan Initiative Copropriétés qui avait été annoncé par Monsieur Denormandie, avec de nombreuses copropriétés dégradées, notamment dans notre secteur, qui sont concernées par ce plan. Je vous rappelle également que la police de sécurité du quotidien a été mise en œuvre sur de nombreux secteurs de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Cela se voit !

Madame D'ANGIO.- Sans effectif, Monsieur MARI.

Monsieur MARI.- Au niveau de l'habitat indigne, il y a une implication sans précédent du ministre Denormandie.

Un autre point : je vous rappelle que deux tiers des Marseillais, aujourd'hui, ne paie qu'un tiers de la taxe d'habitation. C'était une promesse également. Donc, c'est une mesure pour le pouvoir d'achat.

Je vous rappelle que les heures supplémentaires ont été défiscalisées, que la prime pour l'emploi concerne l'ensemble des citoyens jusqu'à 1,4 SMIC, que les dédoublements des CP et CE1, dans les quartiers prioritaires, ont été mis en oeuvre dès les premiers mois du mandat du Président de la République.

Je ne peux pas vous laisser dire que l'Etat ne fait rien sur Marseille. Ce qui a été fait sur Marseille est sans précédent dans l'histoire de la Ve République, et cela continuera dès que ceux qui sont aujourd'hui aux commandes partiront.

Madame D'ANGIO.-

Monsieur DUDIEUZÈRE, vous voulez dire quelque chose ? Après, je conclurai sur ce rapport.

Monsieur DUDIEUZÈRE.-

Je vais être très court, beaucoup plus court que Monsieur RAVIER. Juste pour relater, Monsieur MARI, un article sorti dans La Provence, il y a quelques jours, suite à l'attaque à la kalachnikov aux Rosiers, et qui relate les propos de Madame Alexandra LOUIS, que je remercie pour sa franchise puisqu'elle avoue que rien n'est fait pour Les Rosiers où *les pouvoirs publics ont clairement reculé*. Un peu plus loin, elle nous dit : « *Un grand plan d'actions pour évacuer tous les réseaux mafieux de ce quartier* ». Donc, la lutte contre l'insécurité et contre les réseaux mafieux ne relève pas de la Mairie de secteur ni même de la Mairie centrale ou de la Métropole, cela relève bien de l'Etat. Elle avoue – je la remercie pour sa franchise – que son gouvernement ne fait absolument rien pour lutter contre l'insécurité et contre les réseaux mafieux.

Madame D'ANGIO.-

Cela fait des mois, pour ne pas dire des années, que l'on parle des copropriétés dégradées, de Maison Blanche, des Rosiers, de Corot, etc. Qu'est-ce qui a été réalisé depuis ? A part voter des plans sur plans, et encore des plans. Mais, dans la réalité, concrètement, qu'est-ce qui a été apporté à la population ? A aujourd'hui, rien. Tout à l'heure, vous parliez de division, Monsieur JOHSUA : la division, ce n'est pas nous qui la faisons, nous avons justement rétabli l'équilibre dans ce secteur.

Monsieur MARI, le Président de la République a mis en place les classes à 12 dans les quartiers prioritaires. Et les enfants des noyaux villageois, pourquoi n'auraient-ils pas des classes à 12 ? Ce sont des enfants différents des quartiers prioritaires ? Là, on a de la division.

Depuis notre arrivée, en 2014, nous nous sommes occupé de l'ensemble des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ne vous en déplaise. Nous avons aussi bien agi pour les écoles ou pour les travaux de voirie de Château-Gombert à Font Vert, nous n'avons oublié personne, à la différence de l'ancienne mandature qui était en place dans cette mairie.

Juste deux mots sur le rapport d'avant : vous le disiez vous-même, Monsieur JOHSUA, on parle d'une garantie d'emprunt, on vous a dit que nous étions opposés aux garanties d'emprunt. C'est une garantie d'emprunt pour un logement, un pansement sur une jambe de bois. Un pansement par ci, un pansement par là et, au final, aucun problème n'est réglé. C'est exactement le même problème pour les écoles, pour les équipements sportifs. A Marseille, on met des pansements partout, mais on ne règle aucun problème à la source. En mars 2020, il en sera autrement.

Ceci étant dit, nous allons passer au vote du rapport 127 qui concerne un montant de 50 000 euros pour les Compagnons Bâisseurs de Provence qui sont là pour accompagner les copropriétaires occupants à réhabiliter leur logement.

LE RAPPORT N° 19-34819-DGAUFP -19-127 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 19-34909-DGAUFP -19-128 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Nouvelle Politique Municipale en faveur de l'Habitat et du Logement - Soutien à la Production Locative Sociale de 5 opérations sises : résidence Vert Parc Bellevue Lots 243 et 271, rue Jean Casse dans le 14^{ème} arrondissement par Coopérative SOLIHA Méditerranée et Abadie 2 dans le 2^{ème} arrondissement par CDC Habitat social et Petit Saint Jean dans le 1^{er} arrondissement par Marseille Habitat - Approbation des avenants aux conventions de financement passées avec la SA d'HLM Logéo Méditerranée et avec la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal.. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

Il s'agit d'un rapport en lien avec la nouvelle politique municipale en faveur de l'habitat et du logement. Encore de nombreux pansements qui vont être posés sur le 14^{ème} arrondissement. Ce rapport nous demande, dans le cadre de la poursuite par la Ville de son soutien à la production de logements, l'approbation de l'attribution d'une aide aux opérations situées dans le 7^{ème} secteur : l'acquisition, l'amélioration de quelques logements au parc Bellevue, lot 271, lot 243, ainsi qu'à la rue Jean Casse. Nous ne sommes pas là sur de la garantie d'emprunt, je tiens à le souligner.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Madame HONDE-AMIAR.-

Je voulais ajouter une remarque par rapport au rapport précédent simplement pour vous dire que si, à la Maison Blanche, il y a eu les Compagnons Bâisseurs, c'est parce que les habitants se sont mobilisés en 2012. Sinon, il n'y avait rien pour les accompagner.

Madame D'ANGIO.- Vous avez bien souligné : les habitants.

Madame HONDE-AMIAR.-

Ce sont les habitants qui, chaque fois, sont obligés de se mobiliser pour pallier le fait qu'il n'y ait pas de logements sociaux.

Madame D'ANGIO.-

En 2012, je n'étais pas Maire de ce secteur, je n'étais pas conseillère d'arrondissements non plus. Néanmoins, je pense avoir été aux côtés des habitants de la Maison Blanche, comme j'ai été aux côtés des autres habitants quand ils m'ont sollicitée. Là aussi, nous ne faisons pas de différence, quand on a besoin de la Mairie de secteur, nous savons être présents. Je n'ai vu personne quand nous avons été interpellés par les habitants de notre secteur, comme c'est le cas actuellement dans le secteur des Mourets pour une construction massive sur cette avenue.

Monsieur MARI.- Je les ai rencontrés aussi.

Madame D'ANGIO.-

Oui, mais une fois que les permis de construire sont votés et que les travaux sont commencés, excusez-moi de dire qu'il est un peu trop tard pour intervenir. C'est comme pour Giono : vous vous rappelez quatre mois après que vous avez favorablement voté un rapport, et quand on est en assemblée générale du CIQ de La Rose, vous êtes tous debout à dire que vous êtes opposés à ce centre d'hébergement. Je n'ai pas voté contre, mais je me suis abstenue sur ce rapport, à la différence de vous et des élus de votre groupe, et des élus des Républicains qui, eux aussi, lors de l'assemblée générale du CIQ semblaient tout étonnés et surpris de la réalisation de ce centre d'hébergement. Il faudrait peut-être prendre le temps de lire l'ensemble des rapports qui nous sont soumis aux différents conseils. Je vous demande de voter le rapport 128.

LE RAPPORT N° 19-34909-DGAUFP -19-128 7S EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N°19-34904-DGAUFP – 19-129 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - Programme DSU - 3ème série d'opération d'investissement 2019. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit de la troisième série d'opérations d'investissement 2019.

HMP propose de réaménager les espace extérieurs de la résidence Massalia, avec un espace intergénérationnel, un plateau sportif et des cheminements piétons.

L'association des Petites Mains de Demain, que j'ai eu le plaisir de rencontrer à la Mairie de secteur propose un projet de création d'une micro-crèche située dans les hauteurs de Sainte-Marthe, qui peut accueillir jusqu'à 10 enfants.

Je vous demande de passer au vote de ce rapport 129.

LE RAPPORT N°19-34904-DGAUFP – 19-129 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

*(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Marine, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Debout la France et Front de Gauche,
Abstention des élus Non Inscrits Non Apparentés ; Le groupe Marseille en Avant étant excusé)*

RAPPORT N°19-34910-DSFP – 19-130 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - Renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé de Château Gombert.. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO.-

On nous demande le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé de Château-Gombert. La demande est à faire auprès de Monsieur le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, de prendre un arrêté qui renouvellerait ce périmètre. Ce qui a permis de stabiliser les prix du marché foncier, de constituer une réserve foncière de 10 hectares et d'engager une véritable stratégie foncière en lien avec le projet d'aménagement du boulevard de liaison nord-est de l'agglomération marseillaise, dit Linea.

Y a-t-il des observations ? Je le mets au vote.

LE RAPPORT N°19-34910-DSFP – 19-130 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

*(Avis favorable des groupes et des élus Bleu Mamie, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Debout la France, Front de Gauche,
Abstention des élus Non Inscrits Non Apparentés le groupe Marseille en Avant étant excusé)*

RAPPORT N° 19-34905-DU 19-131 7S

DELEGATION ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE L'URBANISME - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence - Avis de la Commune de Marseille sur l'approbation du PLUi. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.-

Il s'agit d'un rapport technique qui concerne l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Monsieur DUDIEUZÈRE, vous avez la parole.

Monsieur DUDIEUZERE.-

Madame le Maire, mes chers collègues, si vous le voulez bien, malgré l'heure avancée et la densité des débats précédents, je vais prendre plusieurs minutes pour expliquer notre position de vote sur ce rapport qui est probablement l'un des plus importants de cette matinée.

Je partirai des observations les plus générales pour finir par les observations plus spécifiques à notre secteur.

Une première observation pour dire – et nous l'avons déjà dénoncé à maintes reprises – que le passage à un PLU métropolitain va retirer une nouvelle compétence – une de plus - aux maires des communes qui s'acheminent, de plus en plus, vers un statut de maire de secteur. Il est à noter que cette évolution s'inscrit dans un courant actuel de globalisation et d'uniformisation qui vise à effacer les Nations au profit de l'Union Européenne, de supprimer les Départements au profit d'immense Régions, et maintenant, de supprimer, ou en tout cas de réduire à la portion congrue, les compétences des communes au profit de grandes métropoles.

Eh bien, non ! Toutes les communes n'ont pas les mêmes besoins, les mêmes spécificités, et nous nous opposons farouchement à cette volonté de vouloir tout uniformiser.

Par ailleurs, cette nouvelle évolution va à nouveau éloigner les citoyens des instances décisionnaires qui vont se diluer un peu plus dans des mégas structures n'ayant plus de taille humaine.

Une deuxième observation pour rappeler la définition même du PLUi. Le PLUi est un outil de planification du territoire, incarné par un projet d'orientations politiques et stratégiques. Quand on connaît justement le résultat des orientations politiques et stratégiques de la majorité actuelle, depuis 25 ans, particulièrement en matière d'urbanisme, nous n'avons aucune envie de leur accorder notre confiance sur un document qui va engager l'avenir de notre territoire pour les 10, voire les 15 prochaines années.

Troisième observation : la Métropole, qui a d'ailleurs été dénoncée à l'époque par Stéphane RAVIER qui l'avait très justement qualifiée de « monstropole », a prouvé son inefficacité, voire même sa contre-productivité dans certains domaines. A tel point que ceux qui ont voulu et créé cette Métropole reconnaissent aujourd'hui la nécessité du retour de certaines compétences aux communes, comme la propreté ou encore la voirie.

De la même manière que nous avons prédit cet échec, nous sommes convaincus que la gestion à l'échelon de la Métropole des différents plans d'urbanisme des 18 communes de notre territoire ne fonctionnera pas non plus correctement.

Quatrième observation : j'en arrive maintenant à des observations un peu plus locales et concrètes. Ce PLUi est un document extrêmement lourd, technique, très complexe et, il faut le dire, totalement indigeste. Il est composé de plusieurs dizaines de documents comprenant chacun des centaines de pages, des dizaines de planches, une profusion d'annexes. C'est – disons-le clairement – une véritable usine à gaz.

D'un point de vue purement pratique, lorsque l'on veut consulter une planche sur un ordinateur – il est tellement lourd qu'il nous a été transmis en version numérique sur une clé USB -, il faut, une fois que l'on a cliqué dessus, plusieurs secondes pour que cette planche s'ouvre sur l'écran et, à chaque fois que l'on veut faire un zoom ou un déplacement sur cette planche pour la consulter, il faut de nouveau, à chaque fois, attendre de longues secondes avant que l'image s'affiche. Pour mémoire, il y a 71 planches juste pour la ville de Marseille. Je vous laisse imaginer la perte de temps et la crise de nerf assurée devant son ordinateur pour arriver à toutes les consulter.

De plus, malgré les demandes de la Mairie de secteur et des associations dans ce sens, la Métropole n'a établi aucune planche ni aucun graphique comparatif pour indiquer, de manière claire et transparente, les différents changements de zonage qui ont été opérés entre l'ancien PLU et le nouveau PLUi. Pourtant, cette comparaison avant et après est essentielle car c'est le seul moyen pour évaluer, de manière pertinente, les incidences de l'urbanisation sur l'environnement, secteur par secteur.

Enfin, et comme si tout cela n'était pas déjà assez compliqué, les numéros des anciennes planches et des nouvelles ne correspondent pas. Autant dire que pour arriver à retrouver tous les changements de zonage qui ont été opérés, il vaut mieux se lever matin.

Il faut souligner aussi que ce PLUi regorge d'acronymes et de barbarismes. Il est d'ailleurs livré accompagné d'un lexique des acronymes pour pouvoir le déchiffrer. Je ne résiste pas à l'envie de vous livrer un petit extrait choisi dans ce rapport de présentation : « *Le PLUi doit être compatible avec le SCOT de MPM approuvé en 2012, dans l'attente de l'approbation du SCOT métropolitain d'AMP qui devrait avoir lieu en 2022. Une fois le SCOT d'AMP approuvé, le PLUi devra être mis en compatibilité avec celui-ci. Le PADD du PLUi s'applique grandement sur celui du SCOT. Le PLUi doit être également compatible avec le PLH* ».

C'est comme cela tout le long. Cela me fait penser d'ailleurs à Renaud MUSELIER, le Président de la Région, qui ne supporte plus que l'on prononce l'acronyme PACA car, dit-il, il ne supporte pas tous ces acronymes qui fleurissent de partout. Il m'avait même coupé la parole parce que, dans une de mes interventions en Région, j'avais osé prononcer « Région PACA ». Je crois que si Renaud MUSELIER lit ce PLUi, il va lui venir des boutons sur tout le corps. Ceci étant, peut-être qu'il l'a déjà lu, ce qui explique, en définitive, que cela l'a conduit à soutenir Bruno GILLES plutôt que Martine VASSAL. Je referme cette parenthèse un peu humoristique.

Nous constatons donc que tout a été fait pour rendre ce document aussi opaque et complexe que possible et entraver sa compréhension, et même sa difficulté de consultation par la population et les élus.

Cinquième remarque pour dire que, dès aujourd'hui, nous pouvons constater les effets délétères de ce PLUi. Alors que nous avons demandé une sursis à statuer sur les permis de construire, et que la Ville de Marseille demande, dès aujourd'hui, aux architectes l'application anticipée des règles de ce PLUi, nous constatons, depuis des mois, une flambée des permis de construire sur notre secteur particulièrement, qui subit une véritable bétonisation avec des ensembles immobiliers qui fleurissent de partout : à Mallet, à la Baume-Loubière, aux Parangues, à Saint-Just, aux Mourets, et même à Saint-Mitre, avec une résidence de 400 logements sur un terrain partiellement classé « espace boisé ». Ce PLUi semble ainsi très mal parti pour assurer une meilleure qualité urbaine et environnementale de notre secteur.

Parallèlement à cela, un grand groupe français, qui a le souhait de s'installer dans le secteur des Arnavant, près de l'usine Haribo, dans un entrepôt déjà existant, avec 100 emplois à la clef, ne pourra probablement pas le faire à cause des nouvelles règles du PLUi. Pour atteindre l'objectif de création de 65 000 emplois visé par ce PLUi, autant dire que, là aussi, c'est plutôt mal parti.

Sixième et dernière observation vraiment très spécifique à notre secteur : depuis 50 ans, un emplacement est réservé sur les documents d'urbanisme, en vue de créer une route de 16 kilomètres, qui devrait relier les autoroutes A7 et A50, en contournant Marseille par le nord-est. Cette jonction ayant été finalement faite par le L2, avec un tracé plus direct, il avait été décidé de conserver cette réservation pour la création d'une voie de desserte inter-quartier en mode doux, avec piste cyclable et transports en commun. Ce projet, nommé RD4, a été saucissonné en trois parties, dont la partie centrale est plus connue sous le nom de Linea, et une des extrémités, entre Le Merlan et les Aygalades est dénommée U4D.

Sur les planches C20 et C21 du PLUi, on peut constater que ce dernier tronçon a été abandonné, et que l'emplacement réservé a disparu. Cela malgré la demande expresse de la Mairie de secteur de conserver cette réservation. Pourquoi cet abandon ? Que va devenir cet emplacement réservé ? Que vont devenir les terrains expropriés suite à la DUP de 1968 ? Pourquoi se retirer la possibilité de réaliser dans le futur des liaisons et des voies de transport en commun dans des secteurs qui ont aussi connu une forte urbanisation ?

Cette décision est d'autant plus surprenante, et même totalement incompréhensible, à l'heure où la concession pour l'exploitation et l'extension de la carrière de Sainte-Marthe doit être renouvelée pour 30 ans. Cette route, qui devait passer juste en dessous de la carrière, aurait en effet pu permettre aux camions de rejoindre l'A7 d'un côté et la L2 de l'autre directement, sans emprunter le chemin de Besson et les autres voies de quartier.

Aussi, pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore que nous n'avons pas le temps de développer ici et maintenant, nous ne pouvons que nous opposer à l'adoption de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Madame D'ANGIO.-

Merci, Monsieur DUDIEUZÈRE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, tout d'abord, je m'excuse, je vais devoir quitter le conseil car j'ai une réunion avec le professeur principal de mon fils. Je ne m'étendrai pas sur ce PLUi, je me réserve pour le Conseil Municipal parce que mon intervention sera globale sur la Ville de Marseille.

Je souscris aux propos de Monsieur DUDIEUZERE sur l'opacité de ce dossier. Il faut vraiment être un expert en urbanisme pour pouvoir le décoder. C'est vraiment un dossier qui a été mal ficelé par la Mairie centrale.

En revanche, Madame le Maire, je vous fais quand même un reproche : vous ne vous êtes pas emparée à bras-le-corps de ce dossier. Vous auriez pu - peut-être que vous l'avez fait et que vous ne m'avez pas invité - organiser des réunions, non pas celle avec Madame CARADEC qui était la réunion officielle, mais des réunions de concertation avec l'ensemble des forces vives du secteur (CIQ, associations de l'environnement) pour essayer d'avoir la synthèse des synthèses de notre secteur. Vous ne l'avez pas fait. C'est votre responsabilité. Madame Alexandra LOUIS va le faire, le 2 décembre, à sa permanence. Réunion publique avec les forces vives du secteur qui pourront s'exprimer. Il y aura des experts en urbanisme qui seront présents. Peut-être que vous n'en avez pas

trouvés, peut-être que personne ne veut s'associer à une réunion publique avec le Rassemblement National. En tout cas, nous, nous aurons des experts qui ont pignon sur rue sur la place de Marseille et qui seront en lien direct avec les CIQ, les associations de l'environnement. Si certains de vos élus veulent venir pour se confronter également...

Madame D'ANGIO.- Nous avons beaucoup de choses à faire le 2 décembre, Monsieur MARI.

Monsieur MARI.

Sur ce dossier, moi aussi je voterai contre, au Conseil Municipal et ici, et je développerai mon argumentation.

Monsieur DUDIEUZERE.- Monsieur MARI, je vous réponds rapidement. Nous organisons des consultations publiques, des réunions, nous informons tous les habitants sur les projets qui concernent notre quartier chaque fois que nous le pouvons. Mais, avant de faire cela, nous demandons à la collectivité responsable de ces aménagements l'autorisation de pouvoir diffuser les documents. Pour le PLUi, nous avons eu plusieurs réunions en Mairie de secteur, avec la Métropole, avec les services de l'AGAM, mais on nous a demandé de ne pas diffuser, la Métropole voulant rester maître de la diffusion publique de ces documents. Elle nous a demandé de garder ces documents confidentiels et de ne pas les diffuser et de ne pas faire de réunion publique.

Vous savez très bien que si l'on n'avait pas respecté cela, déjà qu'il est très difficile pour nous d'obtenir des informations, on n'en aurait plus du tout.

Monsieur MARI.-

D'ici le 19 décembre, vous êtes toujours à temps de le faire.

Madame D'ANGIO.- C'est certain. Mais, le document étant élaboré, c'est un peu tard pour faire ce genre de réunion. Si certains ont du temps à perdre, nous non. En tous cas, lors des rendez-vous que je peux avoir avec les Comités d'Intérêt de Quartier, les habitants, nous avons bien évidemment entendu leurs observations et leurs remarques, et nous avons fait un très long compte rendu, quand on en avait le temps, où figuraient toutes nos observations, ainsi que les observations qui nous avaient été remontées par les différentes associations et Comités d'Intérêt de Quartier. Je regrette vraiment que ce PLUi ne prenne pas en compte les remarques des élus des différents secteurs, notamment le nôtre, ainsi que les doléances des Comités d'Intérêt de Quartier et des associations, ou même des particuliers, qui ont été faites. Effectivement, les permis de construire arrivent en nombre depuis plusieurs semaines, ne prennent pas forcément en compte le futur PLUi ; ce qui est d'ailleurs le cas, je crois, pour le permis de construire qui vient d'arriver pour Les Mourets. C'est une aberration, et je crains que ce futur PLUi accentue encore plus la problématique que nous rencontrons déjà dans nos quartiers (la saturation des voiries des noyaux villageois, etc.) et ne permettra plus aux maires des communes d'être maîtres de leur territoire et des différentes constructions.

Dommage que vous partiez, Monsieur MARI – je fais une parenthèse -, je vous avais amené ce que je vous avais promis la dernière fois : la propagande que vous faisiez. Vous reprochiez à notre magazine de faire la promotion de Stéphane RAVIER et de notre mouvement politique. Dans le nôtre, il n'y a pas le « Direct du gauche », comme on peut le voir ici, avec Monsieur CASELLI en photo, avec Madame ANDRIEUX une page sur deux, Monsieur HOVSEPIAN à toutes les pages. Je l'ai en accès libre, vous pourrez venir le consulter. Mais, la Mairie de secteur ne finance pas ce genre de document depuis 2014 ; vous, vous l'avez financé. Je vous souhaite une bonne journée et un bon rendez-vous avec le proviseur de votre fils.

(Applaudissements)

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, nous allons nous abstenir sur le rapport. Simplement pour vous dire que l'on ne votera pas les suivants – cela n'a rien à voir avec vous – car la Mairie centrale se moque de nous éperdument. Jusqu'à mardi soir, on n'avait toujours rien reçu. Les rapports sont aujourd'hui sur table, on les découvre. Si cela tombait avec le week-end en intervalle, il n'y aurait pas de problème, mais en pleine semaine, ils se moquent éperdument du monde. C'est la raison pour laquelle on ne votera pas les délibérations suivantes.

Je vous remercie de prendre acte de l'abstention pour ce rapport.

Madame D'ANGIO.-

Je ne suis pas persuadée que tout le monde ait lu en profondeur le rapport 131. Nous, nous l'avons lu. Des erreurs de "copier coller" ont été faites, veuillez nous en excuser. Il y a des paragraphes qui se répètent, mais pour s'en rendre compte encore, fallait-il encore avoir lu le document que nous vous avons transmis. Je mets au vote.

LE RAPPORT N° 19-34905-DU 19-131 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE des groupes et des élus Bleu Marine, Socialiste-Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Debout la France et Front de Gauche, Abstention des élus Non Inscrits Non Apparentés, le groupe Marseille en Avant étant excusé)

(Madame Mustachia, Messieurs Dattilo, Maggio et Mari quittent la séance)

Nous passons au cinq derniers rapports transmis tardivement par la Mairie centrale. Un nouvel additif est encore arrivé il y a 24 ou 48 heures, que nous n'avons pas enrôlé.

RAPPORT N° 19-34297-DASA-19-132 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Acomptes sur le budget 2020. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.- Il s'agit d'un acompte de subventions sur le budget 2020 pour les différents centres sociaux ou associations du secteur.

Monsieur JOHSUA, je sais que la politique, c'est l'art de se répéter, mais on n'est quand même pas obligé, à chaque conseil, de faire les mêmes interventions ?

Monsieur JOHSUA.

C'est vrai, Madame, c'est pour cela que je vais élargir mon propos. Pour ceux qui ignorent de quoi il s'agit, il s'agit encore une fois de faire en sorte de distinguer entre les associations, les centres qui sont considérés comme étant dans la ligne et ceux que l'on peut rejeter parce qu'on leur reproche une opposition au Front National à l'époque, au Rassemblement National maintenant.

C'est une position qui est totalement antirépublicaine d'une manière fondamentale. Je vais vous donner juste un exemple : supposons que vous ayez à subventionner ou redonner des subventions à l'Institut Paoli-Calmettes. Le responsable en second de l'Institut Paoli-Calmettes était candidat sur une liste concurrente à la mienne d'ailleurs, et donc il s'est engagé politiquement en disant qu'il était candidat sur cette liste, en tant que médecin, et en affirmant qu'il était responsable de l'Institut Paoli-Calmettes. Vous êtes au pouvoir et vous allez décider qu'à partir du moment où il a fait cela, il n'y aura plus d'argent pour l'Institut Paoli-Calmettes ? Enfin ! Soyons sérieux ! Ce n'est pas une position républicaine. On ne peut pas décider de cette manière-là. Si l'on est au pouvoir, on subventionne selon les règles.

Par exemple, il existe un droit de la presse, et des subventions sont données à certains journaux, à L'Humanité, mais cela ne peut pas se trancher en fonction de l'orientation que prendra L'Humanité, sinon il n'y a plus de république. C'est une des raisons qui fait que, dans le 13 et 14, il y aura un soulèvement républicain contre vous, pour ces raisons-là parce que l'on doit faire la distinction entre ceux qui, malgré les divisions politiques, respectent un minimum de règles dans la république, et votre comportement qui est un comportement antirépublicain. Ce qui explique aussi que, jamais, en confrontation, en duel, vous ne gagnez dans ces arrondissements, à aucun moment. Monsieur RAVIER n'est pas là, mais le pire dans les résultats que vous faites, c'est quand Monsieur RAVIER est candidat. Allez vérifier ! Marine LE PEN fait plus, et même Marion MARECHAL-LE PEN fait plus. Pourquoi ? Parce qu'il développe ce qu'il vient de développer. Vous avez applaudi, mais je ne sais pas ce que vous avez applaudi : le début ou la fin de l'intervention ? Comment vous pouvez dire, Madame le Maire, « on s'occupe de tous », alors que, dans tout le début de son intervention, Monsieur RAVIER dit qu'il y a des populations qui nous remplacent et dont nous ne voulons pas. Comment est-ce possible ? La contradiction ne vous apparaît-elle pas ?

De plus, il dit que l'on est remplacé par des gens qui viennent, etc., et les traditions chez nous. Les traditions à Marseille, c'est quoi ? Peut-être 30 à 40 % de gens qui sont d'ascendance italienne, et personne ici ne se souvient, et n'a jamais été au courant du fait qu'il y a eu, au début du XXème siècle, des pogroms à Marseille contre les Italiens, et dans toute la région. Pourtant, ils étaient chrétiens. Cette tradition-là a été faite de toutes les strates qui sont venues constituer Marseille. Et Marseille, maintenant, c'est ce que nous avons.

On parle du grand remplacement, mais Monsieur RAVIER évite une des questions. La question n'est pas simplement culturelle et culturelle, elle est nationale. Ces personnes, dont on dit qu'elles nous remplacent, sont françaises, ce qui justifie après ce que vous dites, Madame le Maire, que vous vous occupez de tout le monde. Cela se comprend parce que vous vous occupez de tous les citoyens qui sont là. Mais, il ne faut pas commencer par dire que l'on est remplacé par des gens qui... Qu'est-ce que vous allez en faire de ces gens qui remplacent ? Dans les descriptions qui sont là, l'idée est de les refaire partir. La « remigration », comme on dit. Et on va faire cela comment ? On va le faire sans violence : j'ai entendu cela. C'est quand même extraordinaire. Mais, vous avez un discours qui est antirépublicain chaque fois que la question se pose.

Madame D'ANGIO.- Vous déformez les propos.

Monsieur JOHSUA.

Je ne déforme rien, j'ai entendu ce qui a été dit sur la question du remplacement. Et après, on dit : ce n'est pas la question, 90 % des gens qui sont là sont très bien, ce sont les 10 % qui... les brigands, etc. Je comprends ce discours, je suis pour les 90 %, mais ils sont exactement les mêmes qui sont en train de remplacer d'après Monsieur RAVIER.

C'est pareil dans le mode que vous avez de traiter les subventions qui sont données. Ce n'est pas défendable, d'aucun point de vue. C'est un principe antirépublicain, et je termine par cela. Tout le monde sait que vous travaillez de cette manière-là, ne vous étonnez pas que, comme à chaque fois que la question s'est posée, vous ne passerez pas ici, quand vous serez confrontés à un second tour où les gens seront exactement informés de quoi il s'agit.

Madame D'ANGIO.-

Vous seriez surpris, Monsieur JOHSUA. J'ai eu le plaisir de rencontrer, mardi soir, avec mon adjoint aux Sports, dans le gymnase de la cité Font Vert, des mamans de cette cité, et donc des mamans de cette école qui fait partie des écoles à l'abandon. J'ai longtemps discuté avec elles, elles ont été agréablement surprises de la conversation que nous avons eue, et elles ont avoué qu'on leur avait dit qu'il ne fallait pas venir à la Mairie du 13-14, qu'il ne fallait pas venir nous rencontrer, que l'on était comme ci et comme ça. Mais, quand on discute avec les gens, ils se rendent comptes qui sont les personnes qui colportent des rumeurs sur nous qui ne sont pas vraies. Les mamans que j'ai rencontrées se sont rendu compte que nous ne divisons pas les personnes, que nous ne divisons pas le secteur, que nous ne nous occupons pas que des personnes qui votent pour nous et pas de celles qui ne votent pas pour nous. Elles se sont rendu compte que l'on agissait pour l'ensemble du secteur et que l'on continuera. C'est vous qui essayez de véhiculer cette image du Rassemblement National en disant que l'on veut diviser, que l'on ne veut pas s'occuper d'une certaine partie de la population. C'est faux !

Monsieur RAVIER vous a expliqué maintes fois la position de vote que nous avons sur ces centres sociaux. Ces centres sociaux font campagne contre les élus qui sont en place. Ils font, dans les équipements financés par l'argent public, la politique pour des tierces personnes. C'est interdit de faire cela. Normalement, ils doivent être neutres, ils doivent avoir une neutralité irréprochable. C'est loin d'être le cas. Dans la plupart de ces centres sociaux, on ne nous laisse pas rentrer. Pourquoi ? Nous sommes élus. Le Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, c'est moi, ce n'est pas vous. Mais, on ne nous veut pas à l'intérieur. Et on va, à l'intérieur de ces équipements, tenir des discours contre le Rassemblement National, contre les élus qui sont en place. Ce n'est pas autorisé. C'est interdit par la loi. Un centre social doit être apolitique, comme un établissement scolaire, comme tous les établissements publics. Ce n'est pas leur cas. Donc, nous continuons à soutenir les centres sociaux et les associations qui ne font pas de politique.

Nous allons passé au vote du rapport 132 en l'état.

LE RAPPORT N° 19-34297-DASA– 19-132 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote FAVORABLE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France

Vote CONTRE du groupe Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés

Abstention des élus Front de Gauche, les élus Non Inscrits non apparentés ayant quitté la séance, le groupe Marseille en Avant étant excusé)

RAPPORT N° 19-34725-DASA –19-133 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 4ème répartition 2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

Nous sommes sur l'attribution de subventions d'équipement à différentes associations. Ce rapport nous a déjà été présenté, il y a quelques mois, pour le même type d'achats (achat de matériels informatiques et bureautiques). La Mairie donne déjà, je crois, des subventions de fonctionnement pour ces associations. Donc, 1 000 euros pour l'Association de Gestion et d'Animation du Centre social de Malpassé, et 1 000 euros pour Une Terre Culturelle.

LE RAPPORT N° 19-34725-DASA –19-133 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France

Abstention du groupe Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés

Avis FAVORABLE du Front de Gauche, les élus Non Inscrits non apparentés ayant quitté la séance, le groupe Marseille en Avant étant excusé)

RAPPORT N° 19-34740-DS19-134 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO.- Vous avez le tableau récapitulatif.

Madame PONCET-RAMADE.-

Comment voulez-vous qu'entre le 18 et aujourd'hui, on puisse les étudier.

Madame D'ANGIO.

- Je les ai lus pourtant, moi, j'y suis arrivée, vous auriez pu y arriver aussi.

Madame PONCET-RAMADE.- Vous, vous avez du personnel.

Madame D'ANGIO.-

Non, je les ai lus toute seule, ce n'est pas le personnel qui lit le rapport à ma place.
Ce document récapitule tous les avantages en nature pour toutes les associations de l'ensemble de la Ville, et à l'intérieur vous avez les associations des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

LE RAPPORT N° 19-34740-DS19-134 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*(Avis FAVORABLE du groupe et des élus Bleu Marine et Debout la France
Abstention du groupe et des élus Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche, les élus Non Inscrits non apparentés ayant quitté la séance, le groupe Marseille en Avant étant excusé)*

RAPPORT N° 19-34682-DR - 19-135 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs pour l'organisation de manifestations caritatives (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Madame D'ANGIO.-

Mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs pour l'organisation de la Journée de la Diversité 2019. Cette manifestation a pour but de mettre en contact des entreprises et des personnes en situation de handicap, en vue de leur insertion professionnelle. Montant de l'avantage en nature à hauteur de 12 500 euros.

LE RAPPORT N° 19-34682-DR - 19-135 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

(Avis FAVORABLE des groupes et des élus Bleu Marine, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche et Debout la France, les élus Non Inscrits non apparentés ayant quitté la séance, le groupe Marseille en Avant étant excusé)

Avant de passer au dernier rapport, permettez-moi déjà de remercier mon Directeur Général des Services, Monsieur KOSKA, le cameraman et la sténotypiste, ainsi que les agents de la Mairie de secteur qui se sont mobilisés pour organiser ce conseil d'arrondissements. Merci aux personnes qui sont venues participer également à ce conseil. Et, n'oubliez pas, comme on vous l'a dit en début de séance : le 30 novembre, à partir de 18 h, ici même, dans la Mairie de secteur, nous sèmerons le blé de l'espérance qui, traditionnellement, se sème le 4 décembre, et nous inaugurerons et bénirons la crèche de Noël. Et vous aurez tout le week-end du 30 novembre et 1^{er} décembre, ici même, l'après-midi, dans la cour d'honneur de la Mairie, le marché de Noël, avec des activités pour enfants. Et le week-end qui suit, le 7 décembre, tout l'après-midi, dans le noyau villageois des Olives, vous aurez également le Village de Noël pour les pitchouns. N'hésitez pas à venir partager avec nous ces moments festifs, à l'approche des fêtes de Noël.

Monsieur RAVIER.-

Qui rassemblent tous les Marseillais, dans l'amour de son prochain.

Madame D'ANGIO.-

Le 14 décembre, vous aurez également, comme chaque année, notre traditionnel spectacle de Noël au Palais des Sports où les inscriptions sont en cours, et la distribution des goûters de Noël dans les écoles est en train de se faire petit à petit. L'ensemble des écoles devrait être livré d'ici la fin du mois pour pouvoir fêter Noël pendant le mois de décembre. Et, comme chaque année, les boîtes de chocolats pour les enseignants et le personnel municipal de nos écoles seront distribuées d'ici le début du mois de décembre.

Monsieur JOHSUA.- Même les écoles remplacées, Madame ?

Madame D'ANGIO.-

Qu'est-ce que vous entendez par « écoles remplacées » ?

Monsieur JOHSUA.-

Celles qui ont subi le grand remplacement.

Madame D'ANGIO.-

Toutes les écoles, Monsieur JOHSUA, je l'ai déjà dit. Certaines préfèrent collecter les chocolats pour les distribuer aux migrants. Une poignée d'écoles que vous connaissez sûrement, Monsieur JOHSUA.
La collecte des jouets pour les enfants hospitalisés à la Timone commence lundi, mais certains ont déjà apporté quelques jouets. N'hésitez pas. J'insiste sur le fait que ces jouets doivent être neufs puisque c'est pour des enfants hospitalisés. Mais, une collecte de jouets d'occasion a également lieu dans le village de Château-Gombert. N'hésitez pas, si vous avez des jouets, à penser à ces petits qui en ont grand besoin.

RAPPORT N° 19-34722-DEJ 19-136 7S

DELEGATION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Valorisation des activités 2019 du Service de la Jeunesse. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame D'ANGIO.-

On nous demande simplement d'approuver le bilan annuel 2019 qui présente un montant de 221 060 euros. Ce sont des subventions qui sont données à des associations, à des centres sociaux, à des Maisons Pour Tous, dans le cadre de l'Agenda 21, de l'Environnement Jeunesse, de ludothèques. Vous avez, dans l'annexe, toutes les manifestations qui ont été organisées avec ces subventions de la Ville de Marseille.
Je mets au vote ce rapport.

LE RAPPORT N° 19-34722-DEJ 19-136 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Avis FAVORABLE des groupes et des élus Bleu Marine, Socialiste Europe Ecologie les Verts et Apparentés, Front de Gauche et Debout la France, les élus Non Inscrits non apparentés ayant quitté la séance, le groupe Marseille en Avant étant excusé)

Je vous remercie tous. Je vous souhaite une bonne fin de journée. Et je peux déjà vous dire aussi que les vœux du Maire auront lieu le 10 janvier, à partir de 18 h, au Dôme.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 12 h 23 par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur)